

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

DÉPARTEMENT DU TARN

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2019 - 2024

WWW.TARN.FR



Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

PREAMBULE

3

I. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

5

A - Les orientations partagées en faveur de l'insertion

5

B - Les engagements de chacun des signataires

10

II. LES FICHES ACTIONS TERRITORIALISEES

44

A - Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

45

B - Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

54

C - Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet

63

III. LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES D'INSERTION

72

PREAMBULE

Comme vous le savez notre institution œuvre de façon volontariste en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (bRSA), en se fondant sur les principes de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 ayant conféré au Département des missions lui permettant de renforcer son intervention, antérieure à la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA), en matière d'accompagnement vers l'emploi des publics bénéficiaires des minimas sociaux.

Généralisant le RSA, cette loi est venue modifier l'organisation des politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'insertion professionnelle. Visant à encourager l'accès et le retour à l'emploi, ainsi qu'à aider à l'insertion sociale de ses bénéficiaires, le RSA garantit un niveau minimum de ressources et un accompagnement des personnes en contrepartie d'un engagement dans la réalisation de démarches d'insertion.

Au-delà du versement de l'allocation, la loi du 1^{er} décembre 2008 attribue au Département la responsabilité de l'organisation du dispositif RSA et de la cohérence des dispositifs territoriaux de retour à l'emploi. **L'ambition du Département à cet égard est notamment précisée au sein du Programme Départemental d'Insertion (PDI), qui a été adopté lors de l'assemblée plénière du 27 juin 2019.**

Pour la mise en œuvre du PDI, un **Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est par ailleurs conclu avec les partenaires institutionnels et locaux intervenant pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi.** A ce titre, le PTI « définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active » (article 263-2 du CASF). A travers son élaboration, **le Département se positionne comme pilote et animateur des politiques d'insertion dans un objectif de coordination et de complémentarité des actions conduites en la matière.**

Par ailleurs, en sa qualité d'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du programme opérationnel national 2014-2020, le Département du Tarn détermine et met en œuvre **la stratégie d'intervention du FSE sur le territoire**, au titre de son axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » selon les priorités adoptées par la Commission Européenne..

Dans un contexte social, économique et réglementaire en évolution, le Département a décidé d'adapter sa politique et ses efforts pour construire en commun avec ses partenaires, les réponses à apporter aux publics les plus fragiles. A cette fin, il a défini **des orientations stratégiques qu'il se propose de partager avec ses partenaires afin de définir les chantiers prioritaires à mettre en œuvre dans le contexte renouvelé de la Stratégie Pauvreté.** A ce titre, la démarche d'élaboration du PTI s'est appuyée sur une concertation entre les parties-prenantes, comme ce fut déjà le cas pour le PDI..

A travers ce Pacte, les partenaires visent la construction d'un dispositif d'**accompagnement des bénéficiaires du RSA et des publics les plus fragiles dans une approche globale et personnalisée des individus, optimisant les interventions de chacun au bénéfice du retour à l'emploi.**

Il est proposé que la contribution des partenaires à la mise en œuvre de ces orientations prenne la forme de **matrices d'engagements**, précisant les actions à conduire en commun sur la période du PTI (2019-2024, identique à celle du PDI), à l'échelle départementale. En complément, des fiches-actions opérationnelles portent sur les actions à mettre en œuvre à l'échelle du département ou des Communautés d'Agglomération.

Je souhaite que le pacte territorial par les priorités qu'il dégage, par la gouvernance partenariale qu'il souhaite mettre en œuvre permette à de nombreux tarnaises et tarnais de revenir sur le marché de l'emploi et ainsi se réinsérer dans notre société.

Christophe Ramond
Président du Conseil Départemental du Tarn

I. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

A - Les orientations partagées en faveur de l'insertion

1. La stratégie promue par le Département au titre du Plan Départemental d'Insertion 2019-2024

Fort de ses interventions précédentes, le Département souhaite développer, pour les prochaines années, **une approche renouvelée des politiques d'insertion permettant de répondre efficacement à l'objectif fondamental de retour à l'activité des personnes.**

Traduisant cette ambition, la stratégie d'intervention du Département pour la période 2019-2024 s'articule autour de **3 orientations structurantes**, dont la déclinaison opérationnelle est précisée au sein du PDI :

- ▶ Le PDI affirme tout d'abord la nécessité d'assurer **une gestion du droit qui soit à la fois sécurisante et responsabilisante pour les bénéficiaires**. Cela concerne en premier lieu le RSA mais aussi et plus largement l'accès aux droits des personnes défavorisées, notamment les jeunes. Le Département souhaite poursuivre et amplifier les démarches visant à lutter contre le non-recours et à favoriser l'accès aux droits. En contrepartie, il continuera à contrôler le juste versement de l'allocation en détectant les prestations sociales non valorisées, les indus ou les manquements aux devoirs induits par le RSA. Il s'agit de **mobiliser les bénéficiaires sur leurs droits et devoirs**. Les droits impliquant aussi des devoirs, il s'agit bien d'équité.
- ▶ Le Département souhaite par ailleurs **renforcer la capacité du dispositif RSA à fluidifier les parcours d'insertion**, afin de gagner en réactivité et en efficacité. Cela implique de travailler sur toutes les étapes du parcours, et en premier lieu de réussir à prévenir l'entrée au RSA des jeunes. A ce titre, conformément aux dispositions promues par la Stratégie Pauvreté, il convient d'**optimiser le processus d'orientation** afin de sécuriser un démarrage rapide de l'accompagnement pour tous, puis de garantir un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chacun. De plus, **le Département maintient son soutien aux actions permettant la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle**, notamment son aide financière aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et plus généralement, aux actions d'accompagnement vers l'emploi. Aussi, il fera prioritairement évoluer la structuration de son offre d'insertion vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité. Les activités développées en matière d'accompagnement global et l'application « Emploi Store », la systématisation des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité, l'organisation régulière d'actions du type « Job Dating », la création prochaine de « Tarn Job » (plateforme d'offres d'emplois locales), ou encore la mise en œuvre d'accords avec les chambres consulaires et les agences de travail temporaires, témoignent de cette volonté. Il s'agit de **proposer à chaque allocataire un accompagnement professionnel adapté à ses besoins pour favoriser son parcours vers l'emploi durable**.

- Enfin, le Département souhaite **développer la coordination avec ses partenaires, en instaurant une gouvernance renouvelée des politiques d'insertion**. Celle-ci reposera notamment sur l'animation de réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi, visant à permettre les échanges entre professionnels à l'échelle des territoires infra-départementaux. Il s'agit de **faire du Pacte un outil évolutif au plus près des territoires et de leurs besoins**.

Ces principes structurant la politique départementale d'insertion sont par ailleurs partagés avec les principaux acteurs institutionnels intervenant dans le Tarn, dans une recherche de transversalité et de complémentarité des actions. A ce titre, les 3 orientations du PDI, déclinées en 7 axes de travail, ont été travaillées de façon partenariale dans le cadre du PTI qui reprend les mêmes objectifs et traduit la contribution de chacun des partenaires à leur atteinte.

2. L'articulation avec les objectifs du PON FSE

Le PTI intègre les objectifs du **Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) 2014-2020**, en particulier ceux de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » dont le Département est organisme intermédiaire de gestion. A ce titre, il a vocation à toucher les personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion, dont notamment les jeunes, au-delà des seuls bRSA.

Dans la droite ligne des objectifs de la Stratégie Pauvreté présentée par le Président de la République en septembre 2018, dont tous les Départements ont relevé le manque d'ambition au regard des moyens budgétaires mis en œuvre, il est ainsi essentiel de pouvoir déployer sur le département et ses territoires, des actions d'insertion permettant de **répondre aux problématiques sociales liées à l'isolement, la mobilité ou encore l'illettrisme**, auxquelles sont confrontés les publics les plus éloignés de l'emploi.

Pour rappel, les 3 axes prioritaires du PON FSE 2014-2020 sont les suivants :

1. Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
2. Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
3. Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Le PTI entend ainsi permettre l'atteinte de plusieurs des objectifs spécifiques définis dans le cadre du PON FSE 2014-2020, selon la déclinaison suivante :



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

Axes prioritaires	Objectifs Spécifiques	Types d'actions soutenues	Axes du PDI et du PTI déclinant ces Objectifs Spécifiques
Axe prioritaire 1 Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe prioritaire 1 – OT 8 – PI 8.1 – OS unique : Augmenter le nombre de participants DE ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les parents étant ou ayant été en congé parental et/ou bénéficiaires ou ayant été bénéficiaires d'un CLCA	Les actions d'accompagnement elles-mêmes (expérimentations...) et l'ingénierie (professionnalisation, amélioration des compétences des structures accompagnatrices)	Orientation B – Axe 1 : Un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée des jeunes dans le dispositif RSA Orientation B – Axe 2 : Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés
	Axe prioritaire 1 – OT 8 – PI 8.7 – OS 1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises Axe prioritaire 1 – OT 8 – PI 8.7 – OS 2 : Augmenter le nombre de conseillers formés aux nouveaux services et modalités d'accompagnement, pour améliorer leur expertise sur le fonctionnement du marché du travail		Orientation B – Axe 2 : Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés Orientation B – Axe 3 : Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité
	Axe prioritaire 1 – OT 8 – PI 8.3 – OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés Axe prioritaire 1 – OT 8 – PI 8.3 – OS 2 : Renforcer et mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité		Orientation B – Axe 3 : Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

Axe prioritaire 2 Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnelles	Axe prioritaire 2 – OT 8 – PI 8.5 – OS 1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations	Les actions permettant d'anticiper les mutations économiques, notamment via le renforcement et l'élargissement des compétences des salariés (Ex. : formation tout au long de la vie)	Fiche-action 12 : Engager une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
	Axe prioritaire 2 – OT 8 – PI 8.5 – OS 3 : Former les actifs occupés (salariés, entrepreneurs, indépendants,...) qui bénéficient le moins de la formation en particulier, les moins qualifiés, les femmes et les seniors	Les actions en faveur de l'égalité professionnelle Les démarches de revitalisation des territoires touchés par le chômage Les actions améliorant les conditions de travail des seniors	Orientation B – Axe 3 : Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité
Axe prioritaire 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	Axe prioritaire 3 – OT 9 – PI 9.1 – OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)	Les actions en faveur des structures (administrations, entreprises, associations...), en particulier dans le cadre de projets de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont la finalité est de permettre une insertion durable des bénéficiaires aujourd'hui très éloignés de l'emploi	Orientation B – Axe 2 : Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés Orientation B – Axe 3 : Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité
	Axe prioritaire 3 – OT 9 – PI 9.1 – OS 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion		Orientation B – Axe 3 : Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité
	Axe prioritaire 3 – OT 9 – PI 9.1 – OS 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)		Orientation C – Axe 2 : Vers des réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLOK

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

Le Programme Opérationnel FSE+ 2021-2027, prendra le relais du programme opérationnel FSE 2014-2020. Il aura vocation à soutenir les politiques concourant au développement de l'emploi durable, notamment par le soutien à la mobilité de la main d'œuvre, la lutte contre la pauvreté et les discriminations, l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'efficacité de l'administration publique, mais également celles favorisant l'inclusion sociale en complément du Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI).

11 priorités thématiques, regroupées sous l'objectif stratégique n°4 intitulé «une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux» devraient en fixer le cadre d'intervention.

B - Les engagements de chacun des signataires

1. Le Département du Tarn

Comme précisé en préambule de ce document, la loi du 1^{er} décembre 2008 attribue au Département la responsabilité de l'organisation du dispositif RSA et de la cohérence des dispositifs territoriaux de retour à l'emploi. Plus généralement cette loi est venue renforcer l'intervention du Département en matière d'accompagnement vers l'emploi des publics bénéficiaires des minimas sociaux, antérieure à la mise en place du Revenu de Solidarité Active. Le Département est ainsi le chef de file dans la définition et la conduite de la politique d'insertion (art. L115-2 CASF).

La politique départementale d'insertion s'inscrit donc dans le cadre d'une dynamique partenariale visant au retour à l'emploi des publics en difficultés. Le Département mobilise donc ses propres compétences ainsi que celles de ses partenaires, en matière de logement, de formation, d'Insertion par l'Activité Economique, d'action sociale ou encore de développement social et économique de territoire, afin d'intervenir de façon coordonnée en faveur de l'insertion.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités du Département du Tarn

Les priorités du Département s'articulent autour des objectifs suivants :

- **Mobiliser les bénéficiaires sur leurs droits et devoirs.** Aujourd'hui, le défi auquel le Département doit répondre, comme l'évoque le rapport BIERRY¹, est de passer de l'assistance à la bienveillance responsable. Il s'agit de repenser le mode de financement des politiques de solidarité. La société ne peut pas être un guichet de prestations mais une communauté humaine dans laquelle chacun est soutenu et dans laquelle chacun contribue. Dans ce cadre, chacun a des droits mais aussi des devoirs et la notion de contrôle ne doit plus être taboue. Afin de remobiliser les allocataires du RSA et pouvoir leur proposer un accompagnement social ou professionnel adapté à leur situation, le Département du Tarn renforce son action en matière de contrôle des droits et devoirs.
- **Lever l'ensemble des freins à l'insertion sociale et professionnelle auxquels sont confrontés les publics les plus fragiles,** à travers un accès facilité aux soins, aux modes de garde, à l'outil numérique, le développement de solutions de mobilité, le renforcement des actions en faveur de la maîtrise de la langue française, qui sont par ailleurs sont autant d'engagements pris par les différents signataires de ce Pacte. A ce titre, le Département souhaite également promouvoir des parcours d'insertion individualisés et cohérents, avec un accent mis sur la prévention de l'entrée dans le dispositif RSA et sur la prise en compte des besoins spécifiques de certains publics, notamment les personnes en situation de handicap.

Exemples :

- Le Département du Tarn s'engage aux côtés de ses partenaires à faciliter la mobilité des bénéficiaires du RSA et des publics inscrits dans un parcours d'insertion. Le Département s'engage à accompagner les professionnels en charge de l'accompagnement des publics en insertion (agents du Département et parte-

¹ L'insertion des allocataires du revenu de solidarité active, Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Mission confiée à M. Frédéric Bierry, Président du conseil départemental du Bas-Rhin, 19 février 2019

naires) dans la réalisation de diagnostics mobilité. Les Communautés d'Agglomération seront sollicitées pour faciliter l'accès des publics en insertion à des solutions de transport diversifiées et durables et notamment au vélo.

- Le Département souhaite également explorer l'hypothèse d'une plate-forme mobilité. Différentes pistes pourraient être poursuivies en mobilisant des moyens existants : utilisation des transports collectifs, coordination des plates-formes de covoiturage, mobilisation des moyens des chantiers d'insertion lorsqu'ils existent. Au-delà de cette plate-forme les acteurs locaux pourraient développer des actions collectives pour favoriser la mobilité en mobilisant et mutualisant les ressources locales qui pourraient permettre de lever les freins psychologiques à la mobilité.
 - Soutenir le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle. Celles-ci visent à faciliter l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans, notamment les mères isolées, et soutenir l'accueil des jeunes enfants.
 - En matière d'accès au numérique, le Département s'engage à déployer une action auprès des publics en insertion portant sur la découverte et l'appropriation des outils numériques, en complément des outils développés dans le cadre du droit commun et dans une dynamique de parcours intégré (bus de l'emploi).
- **Proposer des parcours d'insertion vers la formation et l'emploi en cohérence avec les réalités économiques du territoire.** Pour mieux prendre en compte les besoins de formation des publics en insertion, le Département et la Région s'engagent mutuellement : à mettre en œuvre un suivi renforcé d'une cohorte de bénéficiaires du RSA désignés par le Département et s'engageant formellement dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques ; à faciliter l'entrée dans les dispositifs régionaux de droit commun de formation, par un suivi renforcé des publics bénéficiaires du RSA et une intervention au fil de l'eau pour régler les problèmes périphériques (mobilité, etc.).

Exemple :

- En matière médico-sociale avec la Région (numérique formation fibre).
- **Activer les partenariats avec les entreprises, les acteurs économiques, les partenaires de l'insertion** en facilitant ainsi le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi ; s'appuyer pour cela sur un partenariat plus effectif avec les organismes consulaires ; consolider l'offre d'Insertion par l'activité économique (IAE), secteur pourvoyeur d'emploi pour les publics en insertion ; favoriser l'accès à l'emploi marchand.

Exemple :

- Mise en place de plateformes territoriales d'emploi et d'insertion professionnelle, vecteurs d'amélioration de la gouvernance territoriale partagée en matière d'accès à l'emploi avec les chambres consulaires.
- **Faire du Pacte un outil évolutif au plus près des territoires et de leurs besoins.** Le Pacte territorial pour l'insertion doit garantir un partenariat resserré et actif entre les principales institutions intervenant en faveur du retour à l'emploi des publics inscrits dans un parcours d'insertion. Il repose pour cela sur une gouvernance partenariale de la politique départementale d'insertion.



► Les engagements du Département du Tarn dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
A – Une gestion du droit sécurisante et responsable	1. La lutte contre le non recours et l'accès au juste droit	Accès aux pensions vieillesse et à l'ASPA	SDS DAST et MD (Direction de l'Action Sociale Territoriale)	Ciblage pour identifier les allocataires concernés Mobilisation des personnes sur les démarches à effectuer	Systématique à compter de 62 ans	Nbre d'allocataires accompagnés et de situations régularisées	En cours
		Valorisation de l'AAH	DAST et MD DVSI	- Action des travailleurs sociaux sur la nécessité d'effectuer les démarches en vue de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé ou inaptitude au travail.	Repérage de lors du diagnostic initial et de l'établissement du CER	Nbre d'inaptitudes ou de RQTH obtenues Nbre d'orientés vers Cap Emploi qui obtiennent l'AAH ou retournent à l'emploi	Action réalisée en continu
		Valorisation des allocations de soutien familiale (ASF) et pension alimentaire (PA)	DVSI, DAST et MD	- Elaboration d'une requête en lien avec la CAF sur les BRSA majoré ne disposant ni d'ASF, ni de PA puis aide au montage du dossier	Repérage de lors du diagnostic initial et de l'établissement du CER	Nbre de situations repérées Nbre de dossiers montés	En cours
		Accompagnement dans les démarches dématérialisées d'accès aux droits	DAST et MD pour le premier accueil social inconditionnel SDS pour les opérateurs et les ateliers collectifs	- Mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité, par voie de conventionnement avec les organismes payeurs (CAF, MSA) et les caisses de retraite (CARSAT), - Essaimage des ateliers collectifs portant sur les usages du numérique - Intervention du Département auprès des animateurs / accueillants en MSAP - Recrutement de services civiques au sein des MD pour l'accompagnement des démarches dématérialisées d'accès aux droits	Une couverture territoriale de l'offre - aucun territoire ne disposant pas d'au moins une modalité d'accompagnement dans les démarches dématérialisées d'accès aux droits	Nbre d'actions, de professionnels ou de points d'accès aux droits Nbre de bénéficiaires touchés par ces actions	En cours

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

A – Une gestion du droit sécurisante et responsabilisante	2. La poursuite des opérations de contrôle pour lutter contre la fraude et traiter les indus	Contrôles sur pièces des situations à fort potentiel de fraude au RSA	SDS SIP	- Traitement des situations de suspicion de fraude en coordination avec la CAF :	250 situations traitées par an	Nbre de situations traitées Montant des indus correspondants	Action réalisée en continu
		Mise en recouvrement des indus frauduleux et poursuite du dispositif d'amendes administratives	SDS	- Poursuite de la procédure actuelle avec recours prioritaire au dispositif d'amendes administratives afin de limiter les dépôts de plainte	Recul du nbre de dépôts de plainte et augmentation comitantes des amendes administratives	Nbre d'amendes prononcées Montants correspondants	Action réalisée en continu (dispositif mis en œuvre dès 2014)
		Sanctions administratives liées au défaut de démarches d'insertion	DAST et MD	- Repérage des situations en amont des équipes pluridisciplinaires - procédure d'information et de nouvelles tentatives de mobilisation		Nbre de situations concernées Montants des sanctions correspondants	Action réalisée en continu
		Information des professionnels et du public sur le dispositif RSA	SDS	- Réunions d'information dans les MD et au sein des actions d'insertion conventionnées au titre du PDI pour apporter les précisions nécessaires au calcul du « bon droit » - Actualisation des fiches techniques portant sur l'accès aux droits et le fonctionnement du RSA à destination des professionnels - Plaque d'information adressée aux bénéficiaires lors de leur entrée dans le dispositif et lors de la conclusion d'un contrat pour rappel des obligations	Au moins une réunion collective d'information par an et par MD Actualisation des fiches techniques une fois par an (si nécessaire)	Nbre de réunions d'information	Action réalisée en continu
		Repérage des allocataires en orientation professionnelle non accompagnés	SDS SIP	- Contrôle des démarches de recherche d'emploi pour les personnes inscrites à Pôle Emploi et n'ayant déclaré aucune ressource depuis 2 ans - Traitement des listes des personnes radiées et/ou en cessation de recherche d'emploi de Pôle Emploi	Zéro allocataire radié et/ou en cessation de recherche d'emploi non repéré	Nbre de situations détectées	Traitement mensuel (depuis 2014)
		Analyse et évaluation des revenus des travailleurs non-salariés (TNS)	SIP	- Mise en œuvre de l'évolution du RDAS votée en juillet 2017 concernant l'évaluation des revenus des TNS	100% de TNS touchés	Nbre de personnes concernées Nbre de TNS ne disposant plus d'une évaluation à 0 € de leurs revenus	Action réalisée en continu

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

5104

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
B Une dynamisation des parcours d'insertion	1. Un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée des jeunes dans le dispositif RSA	Renforcement de la coordination avec la Direction Prévention, Protection de l'Enfant et des familles pour prévenir l'entrée des jeunes sortants de l'ASE au RSA	Direction Prévention, Protection de l'Enfant et des familles DGAS	- Accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance dans l'objectif de prévenir les sorties sans solution - Définition d'une procédure interne de partage d'informations afin d'améliorer la connaissance mutuelle des dispositifs et des situations individuelles	- Zéro sortie « sèche » de l'ASE - Meilleure connaissance des jeunes sortants de l'ASE et des parents d'enfants confiés à l'ASE	- Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE - Mise en place effective d'une coordination - Nbre de situations partagées	A partir du second semestre 2019
		Soutien renforcé aux démarches d'insertion sociale et professionnelle des jeunes via le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	SIP	- Poursuite de la participation du Département au dispositif Garantie Jeunes et du soutien aux deux Missions Locales du département - Gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de précarité	- Nbre de jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes et taux de sorties positives du dispositif - Nbre de jeunes bénéficiaires du FAJ	Action réalisée en continu

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

ID : 081-248100737-2021

B Une dynamisation des parcours d'insertion 2. Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés	Optimisation de la procédure d'orientation	DVSI	- Poursuite du dispositif d'orientation reposant sur une orientation automatique - Optimisations envisagées : à court terme, prise de rendez-vous d'orientation réalisée en central sur la base des disponibilités des CIP ; à moyen terme, mise en place d'un sms de rappel dès l'envoi du premier courrier invitant les personnes à se présenter auprès de leur référent	Réduction des délais d'orientation à l'entrée dans le dispositif RSA	Nbre et taux de validation des mandes RSA / délai Nbre et taux d'orientation des nouveaux entrants / délai Nbre et taux de 1er rdv d'accompagnement fixé / délai	A partir de 2019 et dans le cadre du suivi annuel de la contractualisation Etat / Département au titre de la Stratégie Pauvreté
	Démarche de « relance des parcours d'orientation » dans le but de résorber les situations de personnes non orientées / non accompagnées	SDS DAST et MD	- Identification des allocataires concernés et orientation vers les MD	100% des allocataires orientés vers leur référent d'insertion	Nbre et taux d'orientation Nbre d'allocataires non orientés Nbre de CER conclus	En cours
	Accompagnement renforcé des nouveaux entrants dans le dispositif RSA et des jeunes	DVSI DAST et MD	- Positionnement en accompagnement global des jeunes, orientés Pôle Emploi - Orientation automatique des jeunes de moins de 26 ans nouvellement entrés dans le dispositif vers les Missions Locales - Contrôle régulier des actions afin de pousser à une utilisation plus soutenue des actions d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi - Création d'une « Commission d'orientation jeunes » à l'échelle de chaque territoire d'action sociale - Mise en œuvre de la Méthode d'Accompagnement Pilotage des Parcours d'Insertion (MAPPI) pour l'accompagnement renforcé des nouveaux entrants	Une sortie du RSA accélérée pour les nouveaux entrants et les moins de 30 ans	Nbre de sorties du RSA par âge et par ancienneté dans le dispositif	En cours

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

B Une dynamisation des parcours d'insertion 2. Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés 3. Une offre d'accompagnement d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Evolution des outils (CER) et augmentation des taux de contractualisation	DVSI	- Evolution du contenu du CER selon les dispositions de la Stratégie Pauvreté - Conception d'un guide utilisateur pour faciliter l'utilisation du CER et harmoniser les pratiques professionnelles	Augmentation des taux de contractualisation : 100% de CER, de PPAE ou de PACEA pour tous les nouveaux entrants	Taux de contractualisation, au global et pour les bRSA depuis moins de 1 an	Refonte du CER déjà effective, travail de suivi-évaluation à partir du second semestre 2019
	Aide à la reprise d'emploi via la mobilisation des Parcours Emploi Compétences	SIP	- Mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue avec l'Etat	45 contrats financés par le Département au titre de l'année 2019	Nbre de contrats PEC conclus	Renouvellement annuel de la convention
	Appui aux SIAE et contractualisation avec les ACI sur des objectifs d'accueil de bRSA en orientation sociale	SIP	- Mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) - Participation aux Comités techniques d'animation (CTA) et au Conseil départemental de l'IAE (CDIAE) - Introduction d'un objectif d'accueil des bénéficiaires du RSA en orientation sociale au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - Appui à la mise en œuvre de la prochaine réforme de l'IAE en partenariat avec les acteurs du service public de l'emploi	22 ETP correspondant à un maximum de 75 CDDI en cofinancement avec les services de l'Etat	Nbre de CDDI conclus par type d'orientation	Renouvellement annuel de la convention
	Soutien renforcé aux actions d'accompagnement vers l'emploi (AVE) / construction de projets professionnels, de parrainage et de mise en situation en milieu professionnel	SIP	- Soutien aux actions d'accompagnement vers l'emploi, par voie de convention avec des opérateurs qualifiés	375 personnes prévues par convention en 2018	Nbre de personnes accompagnées vers l'emploi Nbre de périodes d'immersion en entreprises	Renouvellement annuel des conventions conclues avec les opérateurs

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

B Une dynamisation des parcours d'insertion 3. Une offre d'accompagnement d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Développement du bénévolat d'insertion, notamment pour les publics seniors	DVSI	- Expérimentation d'un système de bénévolat permettant de mettre en relation des bénéficiaires du RSA volontaires et des associations en recherche de bénévoles - Poursuite du dispositif d'accompagnement des TNS orientés par les services du Département vers les organismes référents - Mise en œuvre du fonds de solidarité territoriale	Développement de l'implication citoyenne et lutte contre l'isolement	Nbre de bénéficiaires volontaires et nbre d'heures de bénévolat réalisées Nbre d'associations partenaires Nbre de TNS accompagnés Nbre et devenir des bénéficiaires du fonds de solidarité territoriale	Mise en place à partir de 2020
	Accompagnement des travailleurs non-salariés (TNS)	SIP	- Mise en place et développement du poste de facilitateur des clauses sociales	Développement du recours aux marchés clausés	Nbre d'heures de travail en clause d'insertion et nbre d'heures effectuées par des BRSA	Mise en place à partir de 2018
	Développement des clauses sociales dans les marchés publics	SIP	- Lancement d'une opération d'identification du public éligible en lien avec Pôle Emploi, les Missions Locales, Cap Emploi et les chargés d'insertion professionnelle du Département	Négociation de places auprès de la Région et relance des acteurs pour identifier les publics cibles et en assurer le positionnement	Nbre de positionnements effectués sur les parcours de formation de la Région	A partir du premier trimestre 2018
	Accroissement du positionnement sur les parcours de formation de la Région	DVSI	- Participation à l'expérimentation du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » sur la ville de Graulhet	Participation aux instances de pilotage de la démarche	Nbre de bénéficiaires du dispositif	Candidature déposée, déploiement à compter de fin 2019 (sous réserve)
	Expérimentation d'un dispositif innovant	DVSI	- Soutien à l'émergence d'une offre d'accompagnement à la mobilité - Accompagnement des personnes en insertion sous la forme d'aides individuelles au financement d'un mode de garde du jeune enfant adapté à la reprise d'activité - Evolution et coordination des pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles	Accompagnement des personnes en vue d'identifier des solutions de mobilité adaptées leurs besoins et capacités Réponse aux besoins en modes de gardes flexibles (horaires atypiques, besoin ponctuel)	Nature des actions prescrites et évolution de la situation des personnes accompagnées sur la levée des freins à l'emploi liés à la mobilité et à la garde d'enfants	A compter de la programmation 2020 du PDI
	Programmation d'une offre complémentaire sur la levée des freins à l'emploi	DGAS				

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

5104

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

B Une dynamisation des parcours d'insertion	3. Une offre d'accompagnement d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Aide à la reprise d'emploi via la mobilisation des Parcours Emploi Compétences	SIP	- Mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue avec l'Etat - Mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) - Participation aux Comités techniques d'animation (CTA) et au Conseil départemental de l'IAE (CDIAE) - Introduction d'un objectif d'accueil des bénéficiaires du RSA en orientation sociale au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - Appui à la mise en œuvre de la prochaine réforme de l'IAE en partenariat avec les acteurs du service public de l'emploi	45 contrats financés par le Département au titre de l'année 2019	Nbre de contrats PEC conclus	Renouvellement annuel de la convention
		Appui aux SIAE et contractualisation avec les ACI sur des objectifs d'accueil de BRSA en orientation sociale	SIP	- Introduction d'un objectif d'accueil des bénéficiaires du RSA en orientation sociale au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - Appui à la mise en œuvre de la prochaine réforme de l'IAE en partenariat avec les acteurs du service public de l'emploi	22 ETP correspondant à un maximum de 75 CDDI en cofinancement avec les services de l'Etat	Nbre de CDDI conclus par type d'orientation	Renouvellement annuel de la convention
		Soutien renforcé aux actions d'accompagnement vers l'emploi (AVE) / construction de projets professionnels, de parrainage et de mise en situation en milieu professionnel	SIP	- Soutien aux actions d'accompagnement vers l'emploi, par voie de convention avec des opérateurs qualifiés	375 personnes prévues par convention en 2018	Nbre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement vers l'emploi Nbre de périodes d'immersion en entreprises	Renouvellement annuel des conventions conclues avec les opérateurs
		Développement du bénévolat d'insertion, notamment pour les publics seniors	DVSI	- Expérimentation d'un système de bénévolat permettant de mettre en relation des bénéficiaires du RSA volontaires et des associations en recherche de bénévoles - Poursuite du dispositif d'accompagnement des TNS orientés par les services du Département vers les organismes référents - Mise en œuvre du fonds de solidarité territoriale	Développement de l'implication citoyenne et lutte contre l'isolement	Nbre de bénéficiaires volontaires et nbre d'heures de bénévolat réalisées Nbre d'associations partenaires	Mise en place à partir de 2020
		Accompagnement des travailleurs non-salariés (TNS)	SIP	- Poursuite du dispositif d'accompagnement des TNS orientés par les services du Département vers les organismes référents - Mise en œuvre du fonds de solidarité territoriale		Nbre de TNS accompagnés Nbre et devenir des bénéficiaires du fonds de solidarité territoriale	Action réalisée en continu

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

B Une dynamisation des parcours d'insertion 3. Une offre d'accompagnement d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Développement des clauses sociales dans les marchés publics	SIP	- Mise en place et développement du poste de facilitateur des clauses sociales	Développement du recours aux marchés clausés	Nbre d'heures de travail en clause d'insertion et nbre d'heures effectuées par des BRSA	Mise en place à partir de 2018
	Accroissement du positionnement sur les parcours de formation de la Région	DVSI	- Lancement d'une opération d'identification du public éligible en lien avec Pôle Emploi, les Missions Locales, Cap Emploi et les chargés d'insertion professionnelle du Département	Négociation de places auprès de la Région et relance des acteurs pour identifier les publics cibles et en assurer le positionnement	Nbre de positionnements effectués sur les parcours de formation de la Région	A partir du premier trimestre 2018
	Expérimentation d'un dispositif innovant	DVSI	- Participation à l'expérimentation du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » sur la ville de Graulhet	Participation aux instances de pilotage de la démarche	Nbre de bénéficiaires du dispositif	Candidature déposée, déployement à compter de fin 2019 (sous réserve)
	Programmation d'une offre complémentaire sur la levée des freins à l'emploi	DVSI DGAS	- Soutien à l'émergence d'une offre d'accompagnement à la mobilité - Accompagnement des personnes en insertion sous la forme d'aides individuelles au financement d'un mode de garde du jeune enfant adapté à la reprise d'activité - Evolution et coordination des pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles	Accompagnement des personnes en vue d'identifier des solutions de mobilité adaptées leurs besoins et capacités Réponse aux besoins en modes de gardes flexibles (horaires atypiques, besoin ponctuel)	Nature des actions prescrites et évolution de la situation des personnes accompagnées sur la levée des freins à l'emploi liés à la mobilité et à la garde d'enfants	A compter de la programmation 2020 du PDI
	Repositionnement des chargés d'insertion professionnelle (CIP) sur le lien aux entreprises	DVSI	- Evolution des missions et du profil des CIP afin de valoriser le lien aux entreprises, la connaissance de l'ensemble des dispositifs d'insertion professionnelle et l'objectif fondamental de retour à l'emploi		Nbre d'agents recrutés Nbre de BRSA accompagnés	Nouvelle campagne de recrutements en 2019

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
C Une animation renforcée de la politique d'insertion	1. Un pilotage stratégique et partenarial à l'échelle départementale	Comité stratégique départemental	DGAS	- Instauration d'une instance stratégique commune au PDI et au PTI	Un comité stratégique par an	Nbre de réunions tenues Nbre de partenaires, représentés	A partir de 2020
		Comité technique partenarial	DVSI	- Instauration d'une instance de suivi technique du PDI et du PTI	Un comité technique par trimestre	Nbre de réunions tenues Nbre de partenaires représentés	A partir du T4 2019
		Suivi des engagements des partenaires dans le cadre du PDI et du PTI	DVSI	- Elaboration d'un bilan annuel de mise en œuvre du PDI-PTI et des engagements formalisés dans ce cadre	Formalisation et diffusion d'un bilan annuel		A partir de 2020
	2. Vers des réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi	Positionnement des cadres de MD sur une mission d'animation territoriale	DGAS DAST et MD	- Organisation de temps d'échanges à destination des acteurs institutionnels et des principaux opérateurs - Mise en place de temps d'échanges formalisés central / territoriaux permettant de faciliter la diffusion de l'information, sa compréhension, son appropriation et son suivi	Au moins un temps d'échanges entre professionnels par an et par territoire	Nbre de réunions tenues Nbre d'acteurs représentés	A partir de 2020
		Evolution du fonctionnement des instances locales pour l'orientation ou la réorientation des bénéficiaires	DGAS DAST et MD	- Simplification de la comitologie - Expérimentation d'une cellule de veille pour la coordination autour des situations individuelles complexes - Etude de la faisabilité d'une présence renforcée des bénéficiaires aux réunions d'Equipes pluridisciplinaires (EP)	Simplification du fonctionnement des instances tout en veillant à l'adaptation aux contextes territoriaux et partenariaux	Déploiement effectif des expérimentations en fonction des orientations retenues	Réflexion engagée en 2018, à faire aboutir fin 2019 au plus tard

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

5LOW

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

2. Les services de l'Etat

L'Etat agit, aux côtés du Département et de ses partenaires, pour le développement d'une politique de cohésion sociale, de solidarité, d'insertion et d'emploi. La collaboration entre l'Etat et le Département sur les questions d'insertion est renforcée depuis 2017 par le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) dont la convention d'utilisation a été signée le 20 avril 2017.

La mise en œuvre de la Stratégie Pauvreté, annoncée par le Président de la République en septembre 2018, a pour ambition de renforcer la collaboration entre l'Etat et le Département sur les enjeux relatifs à l'insertion. Dans ce cadre, l'Etat et le Département ont conclu une Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) portant sur un socle d'engagements visés par la Stratégie Pauvreté : accompagner les sorties des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ; améliorer l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ; généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours.

a) La DDCSPP

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) contribue à la politique d'insertion par ses missions de lutte contre les exclusions et les discriminations, notamment en matière d'hébergement, de logement et de mise en œuvre de la politique de la ville. Elle sera pleinement mobilisée dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Pauvreté et de la CALPAE conclue avec le Département.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités de la DDCSPP du Tarn

Les orientations stratégiques et les priorités de la DDCSPP du Tarn en matière d'insertion s'inscrivent de manière transversale dans celles inscrites dans plusieurs documents directeurs :

- La Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) relative aux Parcours Emploi Compétences (PEC) et contrats à durée déterminée d'insertion (CDDO) du secteur de l'insertion par l'activité économique ;
- La Convention relative au Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) précitée ;
- Les Contrats de ville en vigueur dans le département qui concernent les 11 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) répartis au sein de 6 communes tarnaises ;
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, en cours de rédaction pour la période 2020-2025 ;
- La Stratégie Pauvreté qui fait l'objet d'une contractualisation dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) précédemment mentionnée ;
- Le Plan pour l'égalité professionnelle hommes-femmes en vigueur depuis le 1er janvier 2019.



► Les engagements de la DDCSPP dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
A - Une gestion du droit sécurisante et responsabilisante	1. La lutte contre le non recours et l'accès au juste droit	Appui aux politiques d'insertion	DDCSPP Département	Suivi de la convention du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)	Développer un accueil inconditionnel de proximité	Mise en place d'un accueil inconditionnel de proximité dans l'ensemble du département	Durée de la convention : 2017-2020
		Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté		Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)			Durée de la convention : 2019-2021
B - Une dynamisation des parcours d'insertion	1. Un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée des jeunes dans le dispositif RSA	Appui aux politiques d'insertion	DDCSPP DIRECCTE Département	Suivi de la convention du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)	Accompagner 28 jeunes âgés de 16 à 18 ans suivis par le Département dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance par an	Nombre d'entretiens réalisés	Durée de la convention : 2017-2020
		Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté		Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)			Durée de la convention : 2019-2021
C - Une animation renforcée de la politique d'insertion	2. Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés	Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme	DDCSPP DDT Département	Modalités du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)	Permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en insertion	Voir PDALHPD	Durée du Plan : 2020-2025
		Appui aux politiques d'insertion		Mise en place du service public de l'insertion			Précisions à venir a priori lors de la fusion en 2020 du FAPI et de la CALPAE

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

b) La DIRECCTE

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) s'engage dans le cadre du PTI au titre de ses compétences en matière de politique d'emploi et de développement économique et, plus particulièrement, de développement économique local, d'animation des acteurs du Service Public de l'Emploi et de coopération avec les collectivités territoriales et d'autres services de l'Etat sur des domaines tels que la formation, l'apprentissage et l'orientation. Elle détient par ailleurs un rôle de premier plan dans le pilotage et l'animation du partenariat autour de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ainsi que dans le conventionnement et le financement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

La DIRECCTE, promeut, pilote et contribue au financement des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales (GPECT). Dans ce cadre, elle œuvre notamment à identifier les conditions les plus optimales pour les transitions professionnelles des employés.

Enfin, tout comme la DDCSPP, la DIRECCTE s'inscrit dans les orientations en matière de politique de la ville et plus particulièrement dans l'élaboration de la programmation des piliers « développement économique et emploi » des Contrats de ville.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités de la DIRECCTE dans le Tarn

Tout comme pour la DDCSPP, la collaboration entre le Département du Tarn et la DIRECCTE s'appuie sur la CAOM qui définit les priorités et les moyens alloués par l'Etat en matière de soutien aux Parcours Emploi Compétences (PEC) et d'Insertion par l'Activité Economique (IAE). L'Etat via la DIRECCTE, pilote également la Garantie Jeunes dont il assure l'essentiel du financement.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

► Les engagements de la DIRECCTE dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
B - Une dynamisation des parcours d'insertion	1. Un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée des jeunes dans le dispositif RSA	Développer l'accès à la Garantie Jeunes pour favoriser l'accès à l'emploi	DIRECCTE Missions locales	Présenter la Garantie Jeunes aux partenaires sociaux (travailleurs sociaux, SIAO, éducateurs...) en relation directe avec les jeunes. Elaboration d'outils de communication.	1 présentation par an et par Maison du Département en tant que point de ren-contre	Nombre de bénéficiaires de la Garantie Jeunes Taux de sorties positives (vers la formation ou l'emploi)	Courant du 2 nd semestre 2019
		Développer l'accès des jeunes aux dispositifs d'insertion		Favoriser les candidatures dans le cadre de l'appel à projet lancé dans le cadre du Plan national d'investissement dans les Compétences (PIC) : Repérer et mobiliser les publics dits « Invincibles » 16-29 ans (publics dits NEET : ni en emploi ni en formation)	Promotion auprès du Service public de l'emploi des expérimentations conduites sur le territoire.	Nombre de jeunes intégrant ces expérimentations	Fin du 2 nd semestre 2019
	3. Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Développer l'accès des publics éloignés de l'emploi aux dispositifs d'insertion par l'activité Economique (IAE)	DIRECCTE	Accompagner l'émergence de projets de création de nouvelles structures en lien avec les branches professionnelles	Réalisation d'une étude des besoins des branches professionnelles en matière de compétences pour une meilleure adéquation de l'IAE et des entreprises adaptées aux besoins des entreprises	Nombre de projets de création ou de développement	Courant du 2 nd semestre 2019
		Développer l'accès des personnes handicapées au secteur adapté (Entreprises adaptées)		Accompagner les structures existantes sur le développement d'activités nouvelles en lien avec les branches professionnelles.			
		Renforcement de la visibilité en matière de besoins des entreprises en matière de ressources humaines	DIRECCTE	Mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des compétences au sein de la CA de Gail-lac-Graulhet	Effectivité de la GPEC	Mise en place de la GPEC	Courant 2020

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

5LOW

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

3. La Caisse d'Allocations Familiales

La loi du 1er décembre 2008 confie aux Caisses d'Allocations Familiales (CAF) un rôle prépondérant dans la gestion de l'allocation RSA, dans la mesure où celles-ci sont responsables de l'instruction des demandes de RSA et du versement du minima social pour les ressortissants du régime général. Ainsi, la CAF du Tarn intervient dans la gestion opérationnelle du RSA dans le cadre d'une convention de gestion du RSA signée entre le Département et la CAF.

Par ailleurs, dans le cadre des missions fixées entre l'Etat et la CNAF dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion (2018-2022), la Caisse d'Allocations Familiales contribue au développement de l'action sociale partenariale à travers sa politique familiale et son action en faveur de la solidarité et de l'insertion. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans les orientations du PDI et du PTI en développant, dans le champ de ses compétences, des prestations sociales, des projets d'équipement, et des aides techniques mobilisables par les publics en difficultés, dans le cadre du logement, de l'accueil du jeune enfant, du soutien à la fonction parentale et de l'insertion.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités de la CAF du Tarn

La stratégie de la CAF du Tarn en matière d'insertion repose sur plusieurs documents au sein desquels elle est traitée de manière transversale :

- Comme l'ensemble des CAF, elle s'appuie sur les dispositions de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, précédemment mentionnée ;
- Dans le Tarn plus spécifiquement, les orientations de la CAF reposent sur celles du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale d'une part, et du Schéma départemental des services aux familles 2016-2019 d'autre part, dont plusieurs des objectifs font écho à ceux du PDI et du PTI, notamment :
 - Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales ;
 - Prendre en compte les besoins spécifiques d'accueil des enfants de familles vulnérables ;
 - Poursuivre le maillage territorial en matière d'accompagnement à la parentalité.

En complément de ces documents cadres, la mise en œuvre de Conventions territoriales globales contribue à la définition des actions de la CAF du Tarn en matière d'insertion. Elles permettent à une collectivité de décliner la totalité des interventions de la CAF sur son territoire dans une optique de coordination et d'adaptation des actions. Une bonne collaboration existe entre la CAF et le Département, elle mérite d'être poursuivie et approfondie.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

► Les engagements de la CAF dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
A - Une gestion du droit sécurisante et responsabilisante	1. La lutte contre le non recours et l'accès au juste droit	Promotion et soutien d'actions d'accompagnement au numérique : structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale), points d'accueils CAF, partenaires...	CAF	Inscription de dispositions d'accompagnement (mise à disposition de postes, ateliers) dans le règlement intérieur des aides aux partenaires Communication via le réseau des structures d'animation de la vie sociale	Doter toutes les structures du département d'au moins une action d'accompagnement au numérique	Nombre d'actions Nombre de structures	En cours de réalisation
		Poursuite des rendez-vous des droits	CAF	Déclinaison locale de la trame nationale		Cadrage national	Annuel
		Couverture territoriale via des points d'accueil diversifiés (permanences, Maisons de services au public...)	CAF	Formation des partenaires sur les outils et les évolutions législatives et réglementaires. Technicien conseil mobile au sein de permanences de partenaires (CPAM, CARSAT)	Offrir aux allocataires un accompagnement de qualité et de proximité	Evolution du taux de non-recours	2019-2022
	2. La poursuite des opérations de contrôle pour lutter contre la fraude	Offre de parcours interinstitutionnels sur la base d'événements de vie identifiés (maternité, séparation, décès...) pour étude des droits et activation des droits connexes	CAF	Déploiement des parcours nationaux fournis par la Caisse nationale	Eviter l'errance administrative Identifier les droits potentiels Réponse concertée aux usagers	Cadrage national	Annuel
		Mise en œuvre des orientations nationales de lutte contre la fraude	CAF	Déclinaison des outils nationaux (contrôle sur pièce, contrôle sur place...)	Détecter le plus en amont possible les situations de fraude	Cadrage national	Annuel

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

B - Une dynamisation des parcours d'insertion		Accès des enfants issus de familles défavorisées aux modes d'accueils individuels et collectifs	CAF	Travail partenarial dans le cadre du SDSF	Permettre une sociabilisation précoce des enfants Favoriser l'égalité des chances Lever la contrainte de la garde d'enfants	Evolution du taux de mixité sociale au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.	2019-2022
	3. Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Mobilisation des partenaires autour de projets de diversification des modes d'accueil du jeune enfant adaptés aux besoins spécifiques des familles	CAF	Travail partenarial dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles	Répondre à des besoins spécifiques (horaires décalés, besoin de garde ponctuel) Soutenir les démarches d'insertion professionnelle des parents	Déploiement d'une offre adaptée Nombre de crèches labellisées « AVIP » (à vocation d'insertion professionnelle)	2019-2022
		Promotion et soutien d'actions d'insertion sociale au sein des structures d'animation de la vie sociale (ex : ateliers sociolinguistiques, actions ciblées sur les bénéficiaires du RSA isolés...)	CAF	Dispositions du règlement intérieur d'action sociale de la Caf	Communiquer sur les dispositifs et l'accompagnement des partenaires concernés	Nombre d'actions Nombre de structures	2019-2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

4. La Mutualité Sociale Agricole

En charge de la protection sociale de l'ensemble de la profession agricole, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Midi-Pyrénées Nord participe à la mise en œuvre de la politique d'insertion à plusieurs titres. Comme la CAF, elle intervient tout d'abord dans la gestion opérationnelle du RSA dans le cadre d'une convention de gestion signée avec le Département. Au-delà de l'instruction et du versement de l'allocation RSA pour le régime agricole, la MSA détient une mission générale de solidarité, qui s'exerce via une offre de service sanitaire et sociale en faveur des salariés et non-salariés agricoles. L'accompagnement social et professionnel des personnes en difficultés, et notamment des bRSA, fait ainsi pleinement partie de ses priorités d'intervention. Elle participe également, comme la CAF, à la structuration d'une offre en faveur de la petite enfance et de l'enfance.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités de la MSA Midi-Pyrénées Nord

A l'instar des autres acteurs signataires du PTI, les priorités en matière d'insertion sont traitées de manière transversale au sein de plusieurs documents cadres pour la MSA :

- Le Plan d'action sociale de la MSA MPN, comporte un volet relatif à l'accompagnement des actifs agricoles en situation de rupture professionnelle et/ou de fragilisation. A plusieurs égards, cette stratégie est cohérente avec les orientations du PDI et du PTI. Ainsi, ce plan prévoit de :
 - o Favoriser l'accès aux droits dans le cadre d'une démarche proactive ;
 - o Mettre en place une détection précoce des situations de rupture chez les actifs agricoles ;
 - o Développer et promouvoir une offre d'accompagnement social, individuel et/ou collectif, basé sur des dynamiques participatives ;
 - o Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus fragiles en accompagnant les parcours personnels et professionnels.
- L'implication de la MSA se matérialise aussi par l'accompagnement de certains allocataires bénéficiaires du RSA.

5. Pôle Emploi

La loi du 1er décembre 2008 fixe le champ de responsabilité entre Pôle Emploi et les Départements dans la mise en œuvre de la politique d'insertion et l'accompagnement des allocataires du RSA, en reconnaissant la priorité à l'emploi comme vecteur d'insertion.

Les missions de Pôle emploi sont :

- L'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi ;
- Le versement des allocations destinées aux demandeurs d'emploi ;
- L'accueil, l'information et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi jusqu'au placement ;
- Le conseil en orientation professionnelle pour tous ;
- La prospection du marché du travail, la collecte des offres d'emploi, le conseil et l'aide aux entreprises dans leur recrutement ;
- Le recueil et le traitement des données relatives au marché du travail ;
- Le partage de sa connaissance du marché et le conseil auprès des acteurs de l'emploi.

Pôle Emploi est l'opérateur de référence du service public de l'emploi et à ce titre, le partenaire privilégié du Département pour faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Ses missions d'accompagnement des demandeurs d'emploi, d'orientation et de formation, ainsi que de prospection et d'analyse du marché du travail, en font en effet un acteur incontournable du PTI.

A ce titre, il est important de souligner le rôle de référent RSA de Pôle Emploi pour une partie des bénéficiaires du RSA en orientation professionnelle. Cette orientation vers Pôle Emploi se fait automatiquement pour certains bRSA et après un diagnostic socio-professionnel pour d'autres.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités de Pôle Emploi dans le Tarn

En matière d'insertion, les orientations stratégiques de Pôle Emploi reposent sur plusieurs documents :

- Le projet stratégique national Pôle Emploi 2020, qui définit cinq priorités au service de l'emploi, dont notamment :
 - o Le démarrage plus rapide de l'accompagnement et l'enrichissement de l'offre de services ;
 - o Une meilleure évaluation des besoins des demandeurs d'emploi, le développement de l'accompagnement intensif et si besoin le travail avec des partenaires pour lever les freins périphériques à l'emploi, notamment dans le cadre de l'accompagnement global Pôle Emploi - Département ;
 - o La mise en place de conseillers spécialisés à la relation entreprise, pour initier de nouvelles modalités de rapprochement entre l'offre d'emploi et le profil des demandeurs d'emploi ;
 - o La simplification des actions que doivent mener les demandeurs d'emploi, notamment via le recours à la dématérialisation ;
- A l'instar des autres partenaires, une partie des orientations stratégiques de Pôle Emploi en matière d'insertion repose sur les différents Contrats de ville en vigueur dans les 6 communes du département concernées ;
- Des plans d'actions sont aussi établis à l'échelle de chaque agence pour définir les priorités en matière d'insertion face au contexte local.



► Les engagements de Pôle Emploi dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
A - Une gestion du droit sécurisante et responsabilisante	1. La lutte contre le non recours et l'accès au juste droit 2. La poursuite des opérations de contrôle pour lutter contre la fraude	Accompagner les demandeurs d'emploi en matière d'accès au numérique	Pôle Emploi	Présence dans chaque agence des accompagnateurs dans l'utilisation des nouveaux outils numériques et facilitateurs d'inclusion numérique Formation des animateurs de MSAP sur l'utilisation des nouveaux outils numériques	Faire bénéficier les demandeurs d'emploi de l'ensemble de l'offre de service de Pôle emploi	Enquête de satisfaction mise en œuvre par Pôle emploi	En cours de réalisation
		Traiter localement les recours		Gestion de la liste des recours par la direction territoriale			
B - Une dynamisation des parcours d'insertion	1. Un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée des jeunes dans le dispositif RSA 2. Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés	Renforcer la lutte contre la fraude	Pôle Emploi	Un référent Fraude par site en lien avec notre Direction Régionale Un dispositif mis en place contre les offres frauduleuses par la sécurisation des procédures d'offres déposées	Augmenter le taux de recouvrement Limiter le nombre d'offres frauduleuses	Nombre de préjudices évités Nombre de préjudice subis Suivi mensuel des offres	En cours de réalisation
		Développer l'accompagnement intensif des jeunes		Informations collectives Suivi des jeunes Promotion de profils	Accompagner 120 jeunes / ETP	Taux de placement dans l'emploi en sortie	
		Développer l'accompagnement global	Pôle Emploi	Présentation de l'accompagnement global aux référents RSA et différents partenaires	Effectuer 1 présentation par an et par MD	Nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global, au total et par conseiller	A partir du 1 ^{er} semestre 2019



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

	3. Une offre d'accompagnement et d'insertion tournée vers le retour à l'emploi, la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Augmenter le nombre de parcours en IAE de demandeurs d'emploi	Pôle Emploi	Mise en œuvre des agréments et renouvellement du positionnement des structures sur des secteurs porteurs en matière d'emploi Suivi des demandeurs d'emploi Coordination des parcours	Augmenter le taux de retour à l'emploi	Nombre de personnes orientées vers l'IAE Nombre de parcours en IAE Taux de sorties dynamiques Nombre de Comités techniques d'animation	
C - Une animation renforcée de la politique d'insertion	1. Un pilotage stratégique et partenarial à l'échelle départementale	Favoriser la tenue de Comités techniques d'animation et de Comités de pilotage	Pôle Emploi	Partage de données notamment via le logiciel DUDE de Pôle emploi	Fiabiliser les données avec complétude des dossiers		En cours de réalisation
	2. Vers des réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi	Participer aux réunions du Service Public de l'Emploi Technique et du Service Public Régional de l'Orientement Développer des partenariats avec les Missions Locales et Cap Emploi	Pôle Emploi	Echange sur les actions de chacun, sur l'offre de service, les modalités opérationnelles et les événements.... Ex : # vers un métier	Partager des informations opérationnelles et mettre en synergie les acteurs		En cours de réalisation

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

6. La Région Occitanie

Chef de file de la politique de formation professionnelle et porteur de politiques de développement économique et de mobilité, la Région est un acteur essentiel au développement de la politique départementale d'insertion. Le soutien de la Région aux politiques territoriales d'insertion est une disposition rappelée par la loi du 1er décembre 2008, disposant que les Pactes Territoriaux d'Insertion prévoient spécifiquement le concours de la Région, au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confirmé la pleine responsabilité des Régions en la matière. Elle a également renforcé les compétences des Régions en matière de développement économique. La Région se trouve ainsi associée au Pacte dans le cadre de son soutien aux entreprises, aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique et de ses actions en matière d'attractivité du territoire régional. Cette participation de la Région au Pacte est enfin renforcée par son rôle de coordination et d'animation du service public de l'orientation.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités de la Région Occitanie

En matière d'insertion, les priorités stratégiques de la Région sont notamment précisées dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Les orientations de ce document sont cohérentes avec celles du PTI :

- Augmenter le taux d'emploi des actifs ;
- Déployer une offre de formation de proximité contribuant à l'égalité des chances ;
- Garantir un service public régional de l'orientation performant.

La Région est aussi impliquée en matière d'insertion par son offre de services « Ressources Humaines » à destination des entreprises, comprenant notamment des dispositions en matière de mise en relation entre offre et demande d'emploi. Pour autant il convient de travailler de manière à ce que le lien bénéficiaires du RSA / offres d'emploi soit plus effectif.



► Les engagements de la Région Occitanie dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
A - Une gestion du droit sécurisante et responsabilisante	1. La lutte contre le non recours et l'accès au juste droit	Améliorer la lisibilité et le positionnement des publics du Département sur les actions de la Région	Région Partenaires du SPE	Présence dans chaque département de chargés de missions et de maison de la Région Evolution des relations entre les différentes collectivités	Faire bénéficier les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, leurs ayants droits, les jeunes en contrat avec le département, les mineurs non accompagnés de l'ensemble de l'offre de service du programme régional de formation professionnelle (PRF) et du Service public régional de l'orientation (SPRO)	Nombre de personnes bénéficiant des dispositifs du PRF et du SPRO	En cours de réalisation
		Poursuivre les opérations d'accès et de contrôle pour favoriser la montée en compétence du public ciblé par les actions en matière de non recours Informer de la qualité de prescripteurs des agents du Département, principalement les Conseillers en Insertion Professionnelle du Département	Région : agrément et formation Département : mise en œuvre	Identification d'un référent formation par site en lien avec l'Unité Territoriale du Tarn de la Direction Emploi Formation Utilisation des outils mis à disposition de la Région pour la sécurisation des procédures d'accès aux offres de formation	Augmenter le taux de positionnement Limiter le nombre de ruptures de parcours Renforcer le recours à la prime d'activité et aux moyens du PDI	Nombre de personnes positionnées Suivi mensuel des parcours Evaluation des acquisitions de compétences	En cours de réalisation
B - Une dynamisation des parcours d'insertion	2. Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés	Développer le lien entre services du Département et les partenaires du SPE, et plus particulièrement les Missions Locales	Département Partenaires du SPE	Présentation des dispositifs de mise ou remise à niveau, de lutte contre l'illettrisme, d'information et d'orientation des jeunes, par des agents ou des conseillers des Missions Locales sur l'ensemble de l'offre régionale	Repérage des jeunes dans les dispositifs de droit commun	Nombre de jeunes relevant des compétences départementales dans les actions du PRF ou du SPRO	



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

	Améliorer la lisibilité des offres de service de chaque intervenant en matière de formation et d'alternance	Région : offre de formation	Mise en œuvre des agréments	Favoriser les sorties dynamiques	Taux d'information	
3. Une offre d'accompagnement tournée vers le retour à l'emploi, par la levée des freins à l'insertion professionnelle et la mise en activité	Améliorer l'offre de développement de l'activité indépendante en renforçant l'articulation entre les différents dispositifs (de l'aide à la création au développement d'une activité indépendante)	Région Département	Mise en place d'un répertoire de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers, permettant la création ou le développement d'activités indépendantes pour tout public avec une attention particulière en direction des demandeurs d'emploi BRSA	Repérer les porteurs d'activités indépendantes parmi les BRSA Vérifier leur connaissance des différentes strates d'appui	Nombre de nouvelles activités et niveau de recours à des actions complémentaires pour les travailleurs non-salariés telles que la formation, l'accès à des aides au développement économique, etc.	
	Renforcer le lien entre activité indépendante et pluriactivité					
C - Une animation renforcée de la politique d'insertion	1. Un pilotage stratégique et partenarial à l'échelle départementale	Région Département	Partage d'information Réunions communes	Fiabiliser les données mises en commun en assurant la diffusion	Participation aux différentes commissions et réunions concernant le territoire.	
	2. Vers des réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi	Région Partenaires du SPE Département	Informations et mise en commun de l'information sur les compétences et les actions de chacun, sur chaque offre de service, leurs modalités opérationnelles, etc.	Partager les informations opérationnelles et mettre en synergie les acteurs		

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

7. Les Missions Locales pour l'Emploi des jeunes

Les Missions Locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes. Leur accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Elles fédèrent au sein de leurs instances associatives les élus des collectivités territoriales, les services de l'État, Pôle Emploi, le Département, les partenaires économiques et sociaux et le monde associatif. En cohérence avec les orientations du présent PTI, elles contribuent à l'adaptation territoriale des politiques et des dispositifs d'insertion en faveur des jeunes.

Pour accompagner les jeunes en matière d'accès à l'emploi et à la formation, les conseillers des Missions Locales mobilisent des outils variés tels que, de manière non exhaustive, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont la Garantie jeunes est une modalité spécifique, pour les jeunes bénéficiant du RSA orientés vers les Missions Locales, le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les personnes dont le suivi par Pôle Emploi a été délégué à la Mission Locale, des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), des parrainages, etc.

► Rappel des orientations stratégiques et priorités des Missions Locales dans le Tarn

Le département du Tarn est couvert par l'action de deux Missions Locales : la Mission Locale Jeunes Tarn Nord qui dispose de trois antennes à Albi, Carmaux et Gaillac ; la Mission Locale Sud Tarn qui dispose de trois antennes à Castres, Graulhet et Mazamet.

Les orientations des Missions Locales reposent sur plusieurs documents :

- D'une part, les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) que l'Etat et la Région passent avec les Missions Locales ;
- D'autre part, les conventions conclues entre le Département et chacune des deux Missions Locales, qui précisent notamment les conditions dans lesquelles le Département soutient les Missions Locales en contrepartie de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des bRSA de moins de 26 ans. Plus largement, cette compétence peut concerner les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté, jeunes pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, sortant d'aide sociale à l'enfance et jeunes bRSA.



► Les engagements des Missions Locales dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
A - Une gestion du droit sécurisante et responsable	1. La lutte contre le non recours et l'accès au juste droit	Renforcer la lutte contre le non recours pour les jeunes de moins de 26 ans Améliorer la lisibilité et le positionnement des publics du Département sur les accompagnements et actions que portent les Missions Locales	Missions Locales	Accueil de droit commun pour les jeunes de moins de 26 ans Repérage des bénéficiaires du RSA et de leurs ayants droits Partage d'information avec le Département, des jeunes accueillis et relevant de sa compétence Réalisation du diagnostic socio-professionnel (DSP) nécessaire à l'orientation des jeunes accueillis Rôle de référent de certains jeunes, sur décision du Président du Conseil Départemental Point de vigilance : la difficulté de repérage des publics du Département hors bRSA (MNA, ASE, jeunes majeurs) dans le logiciel métier des Missions Locales (i-Milo)	Faire bénéficier les jeunes bénéficiaires du RSA, les mineurs non accompagnés, les contrats jeunes majeurs et les ayants droits des foyers bRSA de l'ensemble de l'offre de service des politiques en faveur des plus jeunes Assurer la fonction de référent d'insertion	Extraction du nombre de personnes entrant dans les dispositifs Application du protocole d'organisation pour la gestion et le suivi des bénéficiaires du RSA et du Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la garantie jeunes	En cours de réalisation

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

		Poursuivre les opérations d'accès et de contrôle pour favoriser la montée en compétence du public ciblé par les actions en matière de non recours Former et informer mutuellement les agents du Département, principalement les Conseillers en Insertion Professionnelle, et les conseillers des Missions Locales de leur qualité de prescripteurs sur les mesures du PDI ou du PTI	Département Missions Locales	Rappel aux jeunes des droits et devoirs inhérents aux différents dispositifs Proposition d'une orientation aux jeunes, vers les partenaires adaptés à leurs besoins Information auprès des jeunes des moyens existants permettant de favoriser leur insertion et positionnement sur des mesures de droit commun (dont celles du PDI) Repérage et évaluation des besoins des jeunes afin de faciliter la mise en adéquation du PDI avec les besoins identifiés sur le territoire	Augmenter le taux de positionnement Limiter le nombre de ruptures de parcours Renforcer le recours à la prime d'activité et aux moyens du PDI	Nombre de personnes positionnées et suivi mensuel des parcours, faisant apparaître la spécificité des publics du Département	En cours de réalisation
B - Une dynamisation des parcours d'insertion	2. Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés	Développer le lien entre services du Département et les partenaires du SPE, au premier rang desquels les Missions Locales	Département Missions Locales Partenaires du SPE	Présentation par des agents ou des conseillers des Missions Locales des dispositifs pertinents à l'échelle régionale en matière de mise ou de remise à niveau, lutte contre l'illettrisme, information et orientation des jeunes	Repérage des jeunes dans les dispositifs de droit commun	Nombre de jeunes relevant des compétences départementales dans les actions du PRF ou du SPRO	

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

B - Une dynamisation des parcours d'insertion	3. Une offre d'accompagnement tournée vers le retour à l'emploi, par la levée des freins à l'insertion professionnelle via la formation, l'alternance et la mise en activité	Département et ses partenaires, dont les Missions Locales : suivi des personnes Région : offre de formation	Mise en œuvre des agréments Suivi des situations individuelles Coordination et sécurisation des parcours	Améliorer l'ensemble des indicateurs attestant du niveau d'information et d'insertion des jeunes	Taux d'accès aux différentes mesures Taux de retour à l'emploi Taux de sorties dynamiques	En phase expérimentale avec certaines Maisons du Département
	1. Un pilotage stratégique et partenarial à l'échelle locale	Département Missions Locales	Partage d'information Réunions communes, Cellule d'appui thématique	Mettre en commun les informations de parcours des jeunes Eviter les abandons ou les doublons dans l'accompagnement	Participation aux différentes commissions ou réunions concernant le territoire	
C - Une animation renforcée de la politique d'insertion	2. Vers des réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi	Ensemble des partenaires du SPE	Informations et mise en commun de l'information sur les compétences et les actions de chacun, sur chaque offre de service, leurs modalités opérationnelles, etc.	Partager les informations opérationnelles et mettre en synergie les acteurs		
	Impliquer l'ensemble des partenaires concernés : SPRO / SPET, Région, Pôle Emploi, Missions Locales et Cap Emploi					

8. Les Communautés d'Agglomération

Suite à la loi NOTRe, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont été confortés, tout comme les Régions, dans leur rôle en matière d'appui au développement économique. Ce rôle ainsi que leurs compétences en matière de politique de la Ville font des Communautés d'Agglomération du département des interlocuteurs incontournables de ce Pacte.

Les engagements des Communautés d'Agglomération dans le cadre du PTI sont formalisés sous la forme de fiches-actions territorialisées, qui constituent l'objet de la deuxième partie du document.

9. Les chambres consulaires

Etablissements publics de l'État, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat ainsi que les chambres d'agriculture, constituent des partenaires incontournables pour le développement des petites et moyennes entreprises, de l'industrie, du commerce, des exploitations agricoles, de l'artisanat et des services.

A ce titre, elles sont des partenaires de la politique d'insertion pour faciliter l'articulation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi, pour soutenir la création d'entreprises par des personnes éloignées de l'emploi ou encore par la sensibilisation des entreprises à l'accueil des personnes en insertion. Il est ainsi important de rappeler que dans le cadre d'une convention signée avec le Département du Tarn depuis 2009, les chambres consulaires réalisent une partie des diagnostics socio-professionnels visant à orienter les bénéficiaires du RSA travailleurs non-salariés. Par ailleurs les chambres consulaires ont le rôle de référent RSA pour certains des bRSA en orientation professionnelle.

Enfin, leur rôle de représentation des entreprises et des entrepreneurs renforce d'autant plus leur légitimité à prendre part au Pacte territorial d'insertion.

a) La Chambre d'Agriculture

Présentes aux niveaux départemental, régional et national, les Chambres d'agriculture sont investies d'une double mission. Organisme de consultation, elles sont les porte-parole des intérêts du monde agricole et rural. Elles ont également un rôle d'intervention et apportent des services aux agriculteurs et à leurs partenaires.

Elles ont pour mission première de représenter le monde agricole et rural et d'en assurer la promotion auprès de l'État, des responsables politiques, des collectivités territoriales. Cette mission se concrétise dans les avis et délibérations de l'assemblée des élus, les expertises des politiques publiques, les stratégies de développement agricole ou d'aménagement rural.

Établissements de proximité, les Chambres d'agriculture proposent de multiples services à leurs ressortissants et partenaires : agriculteurs, salariés de l'agriculture, collectivités, entreprises agro-alimentaires, etc.

Elles conduisent des missions d'expertise, de conseil, de recherche-développement, de formation et de communication.

b) La Chambre de Commerce et d'Industrie

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Tarn accompagne 13 500 entreprises du département : développement commercial, financement, international, réglementation, sécurité, prévention des difficultés, formation des collaborateurs, stratégie d'entreprise et pilotage budgétaire, systèmes d'informations, etc.

En parallèle, elle propose une offre de formation en lien avec les besoins repérés des entreprises sur des temps plein ou de l'apprentissage. Elle gère également des équipements comme l'aéroport de Castres Mazamet et plusieurs espaces de congrès et de conférence.

Pour la période à venir, l'action de la Chambre de commerce et d'industrie dans le domaine de l'insertion, devra être plus développée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

c) La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) régionale et sa déclinaison tarnaise assurent la représentation et le développement des métiers et de l'artisanat au plan régional et local. Cette dernière porte des actions de soutien et d'accompagnement des entreprises artisanales et assure le lien avec les acteurs locaux. Elle porte aussi une offre de formation à destination des salariés, des chefs d'entreprises, y compris par l'apprentissage avec l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA).

L'action de la CMA en faveur de la politique départementale d'insertion s'exerce au regard des missions de la CMA en matière d'information, de conseil et de formation initiale et continue des salariés et des demandeurs d'emploi ainsi que des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales.

Partie-prenante des actions de formation, la CMA, disposant de compétences spécifiques en matière d'organisation pédagogique et de l'ingénierie de la formation, est ainsi en mesure de proposer à un public élargi et non exclusif, des sessions de formation pour des groupes de stagiaires ainsi que de la formation individualisée. Organisatrice d'actions d'apprentissage dans sa circonscription, la CMA œuvre également à la qualification des publics sur le plan pédagogique à travers son Centre de Formation des Apprentis, formant chaque année plus de 1000 apprenants.

Dans le domaine de l'emploi, la CMA joue un rôle actif auprès des entreprises artisanales, en proposant un éventail de services allant de l'aide au recrutement (formalisation de l'offre d'emploi, sélection des candidats, entretiens d'embauche, formalisation du contrat de travail...) jusqu'aux prestations de conseil dans le domaine de la gestion des ressources et des compétences.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PTI, la CMA entend ainsi apporter son soutien aux actions initiées par le Département et ses partenaires, notamment dans la mise en relation avec les entreprises. Plus largement, la CMA entend s'associer aux initiatives programmées dans le cadre du PTI visant à développer des actions et des stratégies au niveau des territoires infra-départementaux, pour faciliter le repérage des besoins en main d'œuvre et les passerelles pouvant être développées avec les entreprises pour faciliter le retour à l'emploi des publics en insertion.



► Les engagements des chambres consulaires (CA, CCI, CMA) dans le cadre du PTI

Orientation	Objectif	Chantier à mettre en œuvre	Pilote(s)	Modalités opératoires	Objectif cible	Indicateurs d'évaluation	Echéancier de mise en œuvre
A - Une gestion du droit sécurisante et responsabilisante	1. La lutte contre le non-recours et l'accès au juste droit	Apporter auprès de tous les travailleurs non-salariés (TNS) ressortissant de la CCI et de la CMA les informations sur les droits des entrepreneurs au sens large du terme	Département CCI CMA	Information ciblée par chaque chargé d'activité auprès des adhérents Renforcement de la communication sur les droits et devoirs mais également sur l'accès à la prime d'activité	Faire bénéficier les TNS brSA et plus largement les TNS bénéficiaires de l'offre de service du PDI et du PTI de l'ensemble de l'offre de droit commun des chambres consulaires	Nombre d'informations parues sur les supports de communication des chambres consulaires Reconnaissance des chambres consulaires en tant que « référent d'insertion » désigné par le Département	En cours de réalisation
	2. La poursuite des opérations de contrôle pour lutter contre la fraude	Poursuivre les opérations d'accès et de contrôle pour garantir la mise en œuvre du RSA Appliquer l'évaluation des revenus légitimement tirés de l'activité votée par l'Assemblée départementale en juillet 2017 Inform systématiquement tous les TNS des moyens d'appui que le Département met à leur disposition Mutualiser les éléments d'informations entre les agents du département et les conseillers des chambres consulaires	Chambre consulaires : mise en œuvre Département : orientations	Un conseiller référent au sein des chambres Au cas par cas l'intervention des conseillers dédiés par secteur d'activité.	Améliorer le niveau d'information de tous les ressortissants des chambres consulaires Augmenter le nombre de sorties positives des parcours Renforcer le recours à la prime d'activité et aux moyens du PDI	Nombre de personnes positionnées Suivi mensuel des parcours Evaluation des re-venus professionnels de chaque entrepreneur	En cours de réalisation

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

B - Une dynamisation des parcours d'insertion	1. Un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée des jeunes dans le dispositif RSA	Mettre en place un accompagnement précoce afin d'éviter l'installation des TNS accompagnés dans le RSA	Département Chambres consulaires	Accueil et information individuels Informations collectives, par messagerie et/ou bulletins d'informations	Garantir à tous les TNS un accompagnement spécifique à son activité.	Nombre d'accueil et de mises en parcours	En cours de réalisation
	2. Une procédure d'orientation optimisée, des moyens d'accompagnement renforcés, des parcours fluidifiés et sécurisés	Développer le lien entre les services du Département et les partenaires des TNS	Département Chambres consulaires	Présentations des dispositifs des PDI et PTI ainsi que des dispositifs de formation par des conseillers des Chambres.	Accompagner toutes les situations Repérer les difficultés et les éléments de progression des TNS rencontrés	Nombre de TNS accompagnés parmi ceux relevant des compétences des Chambres.	1 ^{er} semestre 2020 pour tous les TNS
	3. Une offre d'accompagnement tournée vers le retour à l'emploi, par la levée des freins à l'insertion professionnelle via la formation, l'alternance et la mise en activité	Accompagner vers le retour à l'emploi les TNS bRSA en difficulté de développement de leur chiffre d'affaire par la mise en relation entre bRSA ayant un réel savoir-faire et les offres non pourvues de notre territoire	Chambres consulaires Partenaires des Chambres	Mise en œuvre des outils d'information Suivi des situations individuelles Pour la CMA : mise en place d'un service d'aide au recrutement pour les entreprises. Coordination des offres et sécurisation des parcours.	Mieux informer les ressortissants des chambres Renforcer l'accès des ressortissants aux mesures mises en place Augmenter le retour à l'emploi des personnes accompagnées	Taux d'accès aux différentes mesures Taux de retour à l'emploi Taux de sorties dynamiques	A partir du 4 ^{ème} trimestre 2019
		Améliorer l'information de la procédure relative à la prime d'activité auprès de tous les ressortissants des Chambres Rendre plus cohérente l'articulation entre les différents dispositifs de l'aide à la création et au développement d'une activité indépendante	Département Chambres consulaires Région	Mise en place d'un répertoire de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers permettant la création ou le développement d'activités indépendantes pour tout public avec une attention particulière en direction des TNS bRSA	Repérer les compétences des TNS bRSA Vérifier leur connaissance des différentes strates d'appui	Nombre bénéficiaires touchés, dont TNS bRSA, par des actions d'information ou des actions complémentaires telles que la formation, l'accès à des aides au développement économique, la mise	En cours



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE

		danite				en relation avec des entreprises locales	
C - Une animation renforcée de la politique d'insertion		Renforcer le lien entre activité indépendante et pluriactivité	Département Chambres consulaires	Partage d'information Réunions communes	Fiabiliser les données mises en commun en assurant la diffusion	Participation aux différentes commissions ou réunions concernant le territoire	Le groupe « créateur » existant devrait prendre cette fonction plus générale et de façon plus régulière
	1. Un pilotage stratégique et partenarial à l'échelle locale	Renforcement de la lisibilité et de la présence mutuelle des services des Chambres et du Département					
	2. Vers des réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi	Mise en place d'une politique d'appui au développement de la création d'entreprise et de la pluriactivité, pour garantir l'autonomie financières des activités créées ou développées Participation aux réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi Impliquer l'ensemble des partenaires concernés : Département, Région, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi et Chambres	Département Région Partenaires du SPE Chambres consulaires	Mise en commun de l'information sur les compétences et les actions de chacun, sur chaque offre de service, leurs modalités opérationnelles, etc.	Partager les informations opérationnelles et mettre en synergie les acteurs	Nombre de réunions et d'échanges Actions partenariales	Dès validation par la mise en place du PTI

II. LES FICHES ACTIONS TERRITORIALISEES

Pour adapter les réponses en matière d'insertion aux besoins de chacun des territoires, des fiches actions territorialisées ont été élaborées. Elles visent, dans un premier temps, les 3 communautés d'agglomération du département, à savoir l'Albigeois, Castres-Mazamet et Gail-lac-Graulhet Agglomération.

Précision du code couleur retenu pour les fiches actions :

-  Actions mises en place dans les 3 communautés d'agglomération
-  Actions mises en place dans 2 communautés d'agglomération
-  Actions mises en place dans une seule communauté d'agglomération

A - Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

1. Renforcement des partenariats – constitutions de réseaux territoriaux de l'insertion

Fiche-action 1 : Développer l'offre d'apprentissage de la langue	
Constats ➤ Une baisse constatée du niveau de français des personnes accompagnées dans le cadre des politiques d'insertion ➤ Une offre de cours de langue française insuffisante pour répondre aux besoins et très dispersée ➤ Une action conduite en partenariat avec la Région Occitanie au titre de la lutte contre l'illettrisme	
Objectifs ➤ Lutter contre l'analphabétisme et favoriser la communication en français le plus précocement possible notamment en augmentant l'offre de Français Langue Etrangère ➤ Lutter contre l'illettrisme, renforcer le repérage, l'évaluation du niveau de maîtrise de la langue des personnes et l'orientation des personnes	
MODALITES OPERATIONNELLES	
➤ Cartographier l'offre existante en matière d'apprentissage de la langue ➤ Diffuser par le biais d'une plateforme dédiée et régulièrement actualisée l'offre disponible ➤ Mettre en place des formations pour les professionnels de terrain sur le repérage et l'orientation des publics en matière d'apprentissage de la langue ➤ Favoriser les offres s'adaptant aux contraintes des participants (mobilité, horaire...) en priorisant la thématique dans la programmation du PDI ➤ Intégrer le groupe de travail dédié à l'accompagnement en FLE piloté par la DDCSPP ➤ Mobiliser l'offre proposée par la CA de l'Albigeois dans le cadre de la politique de la ville	
CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE	
Point de vigilance ➤ Articuler la démarche avec les actions menées par la Région et la DDCSPP	
Contributions des acteurs ➤ Associations spécialisées en Français Langue Etrangère : opératrices ➤ CA de l'Albigeois : appui technique avec une capitalisation des travaux menés dans le cadre de la politique de la ville ➤ Département : appui technique et coordination avec l'ensemble des acteurs locaux, et orientation de publics ➤ Région : appui technique	
Pilotes de l'action ➤ DDCSPP ➤ CA de l'Albigeois	Financeurs ➤ DDCSPP ➤ Département ➤ CA de l'Albigeois ➤ CAF

Fiche-action 2 : Cartographier et développer la médiation vers le numérique à des fins d'accès aux droits

Constats

- Le constat de plus en plus fréquent de difficultés d'accès au numérique, entraînant des difficultés administratives / d'accès aux droits
- Le besoin de maintenir des points d'accueil physiques pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès au numérique

Objectifs

- Lutter contre « l'illectronisme »
- Accompagner dans les démarches dématérialisées d'accès aux droits, notamment en milieu rural

MODALITES OPERATIONNELLES

- Mettre à jour de manière concertée la cartographie de l'offre mobilisable pour le soutien à la réalisation de démarches dématérialisées, notamment via le réseau des MSAP
- Mobiliser le tissu local agissant sur ces questions : Maisons du Département, MSAP, centres sociaux, maisons de quartiers, médiathèques, etc.
- Soutenir les acteurs locaux et développer les usages du numérique dans les actions d'insertion

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler la démarche avec les autres actions du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Contributions des acteurs

- Associations spécialisées dans la médiation vers le numérique, centres sociaux, maisons de quartiers, médiathèques, CCAS et acteurs publics : opérateurs ; renseignement de la cartographie
- CA de l'Albigeois : rôle de coordination et de soutien aux associations

Pilote de l'action

- CA de l'Albigeois
- Département
- DDCSPP

Financeurs

- CA de l'Albigeois
- DDCSPP
- Département

Fiche-action 3 : Cartographier l'offre mobilisable en matière d'Insertion par l'Activité Economique

Constats

- Le constat de marges de manœuvre en matière de mobilisation de l'offre en insertion par l'activité économique

Objectifs

- Sécuriser davantage les orientations vers les structures de l'IAE
- Améliorer la connaissance de l'offre d'IAE par les prescripteurs
- Développer la préparation des personnes à l'entrée en SIAE

MODALITES OPERATIONNELLES

- Cartographier l'offre mobilisable par localisation, type de structure, support d'activité, nature des offres à pourvoir, etc.
- Développer l'offre mobilisable au cas par cas, en fonction des besoins

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Points de vigilance

- Définir suite à cette cartographie des leviers / modalités permettant d'améliorer l'orientation des personnes vers les structures de l'IAE
- Articuler la démarche avec le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) et les Comités techniques d'animation (CTA)
- Diversifier les supports des chantiers d'insertion sans concurrencer le secteur marchand

Contributions des acteurs

- Pôle Emploi : gestion de l'agrément IAE, animation des Comités Techniques d'Animation (CTA)
- Département et associations : alimenter le diagnostic
- Associations : contribuer à la définition des modalités permettant une meilleure orientation des personnes

Pilote de l'action

- Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

Financeurs

- CA de l'Albigeois (développement de structures)
- DIRECCTE
- Département

Fiche-action 4 : Développer la clause d'insertion dans les marchés publics

Constats

- Certains secteurs avec un nombre important d'offres non pourvues, notamment dans les métiers du bâtiment
- Difficultés des BRSA d'accès au marché de l'emploi

Objectifs

- Renforcer l'insertion professionnelle des publics en difficultés notamment BRSA Développer et diversifier les marchés clausés (commanditaires, secteurs d'activité, types de marchés)

MODALITES OPERATIONNELLES

- Développer les liens entre les acteurs publics (Département, collectivités, Etat, Région, Pôle Emploi) et les SIAE notamment pour enrichir leur connaissance des marchés clausés

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Contributions des acteurs

- Acheteurs publics : augmentation sensible du recours aux marchés clausés
- Département : travail d'une facilitatrice dédiée au développement et à la mise en œuvre des clauses d'insertion
- CA de l'Albigeois : mise en place de marchés clausés, coordination avec la facilitatrice du Département et appui sur le GIEQ (groupement d'employeurs) BTP pour repérer les entreprises susceptibles de mobiliser des clauses

Pilote de l'action

- Département
- CA de l'Albigeois

Financeurs

- Acheteurs publics : Etat, collectivités, autres établissements publics, bailleurs sociaux
- Département

Fiche-action 5 : Renforcer l'accès des personnes en insertion à l'offre de formation

Constats

- Déficit de candidats constaté sur certaines formations et offres d'apprentissage
- Pour les jeunes : difficulté de construire un projet et de s'orienter vers des formations avec la multiplication des périodes de mises en situation professionnelle (PMSMP)

Objectifs

- Optimiser la prescription vers les formations existantes
- Accompagner les personnes vers un projet cohérent
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs et la diffusion des offres

MODALITES OPERATIONNELLES

- Mettre en place des rencontres entre les acteurs compétents à l'échelle des territoires en la matière en s'appuyant sur les « comités passerelles » du Service public régional de la formation professionnelle
- Mettre en place des rencontres entre prescripteurs, organismes de formation et entreprises pour renforcer leur connaissance mutuelle

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler la démarche avec la création au sein de la Région du Service public régional de coordination liée à la formation

Contributions des acteurs

- Département : rôle de coordination avec les acteurs de l'insertion
- CA de l'Albigeois / Pôle Emploi : signature d'une convention pour une meilleure connaissance des entreprises ayant prévu de s'implanter localement pour anticiper les besoins en termes de formation

Pilote de l'action

- Région

Financeurs

- Région
- Département
- Pôle Emploi

Fiche-action 6 : Créer une équipe pluridisciplinaire pour le suivi des parcours complexes

Constats

- Certaines situations individuelles complexes nécessitant un suivi approfondi et coordonné
- Des marges de manœuvre en matière de coordination des actions à destination de ces personnes

Objectifs

- Renforcer la coordination des acteurs autour des situations complexes
- Prévenir plus efficacement les ruptures de parcours

MODALITES OPERATIONNELLES

- Créer une équipe pluridisciplinaire de suivi individuel et de sécurisation des parcours complexes
- Mobiliser cette équipe pour le suivi des situations individuelles complexes et l'actualisation régulière du diagnostic territorial offre / besoins

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Points de vigilance

- Inscrire cette démarche dans une animation territorialisée efficiente du PTI
- Cibler les acteurs associés à cette action pour qu'elle soit opérationnelle et non chronophage

Contributions des acteurs

- Associations, Pôle Emploi : apporter des éléments de précision au sujet des situations des personnes
- Associations, acteurs institutionnels : participer à la mobilisation de l'offre locale pour ces situations

Pilotes de l'action

- Département
- CA de l'Albigeois

Financeurs

- Département

2. Développement de solutions innovantes

Fiche-action 7 : Développer l'accès à des modes de garde adaptés	
Constats ➤ Une offre d'accueil du jeune enfant insuffisante pour les parents en insertion professionnelle ➤ Une offre partiellement inadaptée (manques en horaires atypiques ou pour besoins ponctuels) ➤ Le constat de difficultés rencontrées par les structures collectives de garde pour être flexibles ➤ Le surinvestissement familial de certains bénéficiaires complique leur mobilisation	
Objectifs ➤ Répondre aux besoins de garde ponctuels, en horaires atypiques ➤ Permettre la mobilisation optimale des bénéficiaires	
MODALITES OPERATIONNELLES	
➤ S'appuyer sur les actions menées en matière d'accompagnement des familles ➤ Développer les places en crèche « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP), notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ➤ Accompagner sous forme d'aides individuelles les personnes en insertion ➤ Faire évoluer et coordonner les pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles à l'échelle du département	
CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE	
Point de vigilance ➤ Assurer une couverture territoriale équitable	
Contributions des acteurs ➤ Crèches d'entreprise / Assistantes maternelles / Structures d'accueil du jeune enfant : réservation de places aux publics en insertion ➤ Pôle Emploi : sourcing des demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de places en crèches AVIP et mise à disposition de l'application « MaCigogne » ➤ Département : évolution des pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles, participation au financement des aides individuelles ➤ CA de l'Albigeois : coordination de l'action par le biais du Relais d'Assistants Maternelles (RAM)	
Pilote de l'action ➤ CA de l'Albigeois ➤ Département	Financeurs ➤ CA de l'Albigeois ➤ Communes ➤ CAF ➤ Département

Fiche-action 8 : Lutter contre les freins à la mobilité

Constats

- Le constat d'une offre pour la mobilité des publics insuffisante et de plus en plus restreinte en termes de publics éligibles
- Les enjeux de mobilité constituent un frein de plus en plus fréquent à l'insertion des personnes
- La réticence psychologique de certains publics à être mobiles

Objectifs

- Orienter les personnes en insertion vers les solutions de mobilité les plus appropriées à leur situation
- Permettre la levée des freins psycho-sociaux à la mobilité des personnes en insertion

MODALITES OPERATIONNELLES

- Identifier précisément les besoins locaux en matière de mobilité
- Orienter les personnes vers des aides financières et matérielles existantes (aides au permis, prêts de véhicules, etc.)
- Accompagner les personnes vers l'utilisation des solutions de mobilité disponibles (co-voiturage, transports collectifs, transport à la demande, etc.)
- Mobiliser les aides du Département en matière de mobilité visant les publics jeunes engagés dans un parcours d'insertion
- Articuler les actions en la matière avec les actions menées au-delà du département (échelle régionale, départements limitrophes)

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler l'orientation des personnes avec les capacités actuelles en termes de mobilité

Contributions des acteurs

- Associations spécialisées sur les questions de mobilité et acteurs publics : renforcement de leur offre et adaptation le plus possible aux personnes en insertion
- Département : coordination sur l'ensemble du territoire départemental

Pilotes de l'action

- CA de l'Albigeois

Financeurs

- CA de l'Albigeois
- Département
- Communes
- Pôle Emploi

Fiche-action 9 : Mettre en place une offre coordonnée de découverte des métiers**Constats**

- Des représentations erronées des publics en insertion, des prescripteurs et des employeurs
- Certains secteurs avec un nombre important d'offres non pourvues, notamment dans le bâtiment
- Difficultés des BRSA d'accès au marché de l'emploi
- Contexte : plateforme découverte des métiers de l'agriculture et de l'environnement pour les femmes mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville de l'Albigeois
- Contexte : une part très élevée des besoins de recrutement du bassin d'emploi d'Albi Carmaux dans le secteur des services aux particuliers (52%)

Objectif

- Permettre une meilleure orientation des publics en insertion vers l'emploi

MODALITES OPERATIONNELLES

- Mettre en place un « plateau technique » ou une offre d'accompagnement mêlant découverte des métiers porteurs ou en déficit d'image, visites guidées dans les entreprises et les sites de formation, accès à la formation, qualification et périodes de stages ou de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- Actions menées contribuant à la découverte des métiers pour les personnes en insertion avec le TAF
- Intégrer le groupe de travail piloté par la Région dédié aux représentations sur les métiers

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE**Contributions des acteurs**

- Département : lien renforcé avec les acteurs de l'insertion
- CA de l'Albigeois : des actions menées contribuant à la découverte des métiers pour les personnes en insertion – embauche de stagiaires et de saisonniers, job datings, actions conjointes du service économique avec Pôle Emploi
- Chambres consulaires : lien avec le tissu entrepreneurial (entreprises, branches de métiers, syndicats patronaux)
- Pôle Emploi : partage de son expertise, opérations de recrutement (#vers un métier...)

Pilote de l'action

- Région

Financeurs

- Région
- Département
- CA de l'Albigeois
- Pôle Emploi

B - Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

1. Lutte contre les exclusions

Fiche-action 1 : Développer l'offre d'apprentissage de la langue	
Constats ➤ Une baisse constatée du niveau de français des personnes accompagnées dans le cadre des politiques d'insertion ➤ Une offre de cours de langue française insuffisante pour répondre aux besoins et très dispersée ➤ Une action conduite en partenariat avec la Région Occitanie au titre de la lutte contre l'illettrisme	
Objectifs ➤ Lutter contre l'analphabétisme et favoriser la communication en français le plus précocement possible notamment en augmentant l'offre de Français Langue Etrangère ➤ Lutter contre l'illettrisme, renforcer le repérage, l'évaluation du niveau de maîtrise de la langue des personnes et l'orientation des personnes	
MODALITES OPERATIONNELLES	
➤ Cartographier l'offre existante en matière d'apprentissage de la langue ➤ Diffuser par le biais d'une plateforme dédiée et régulièrement actualisée l'offre disponible ➤ Mettre en place des formations pour les professionnels de terrain sur le repérage et l'orientation des publics en matière d'apprentissage de la langue ➤ Favoriser les offres s'adaptant aux contraintes des participants (mobilité, horaire...) en priorisant la thématique dans la programmation du PDI ➤ Intégrer le groupe de travail dédié à l'accompagnement en FLE piloté par la DDCSPP ➤ Mobiliser l'offre proposée par la CA de Castres-Mazamet dans le cadre de la politique de la ville	
CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE	
Point de vigilance ➤ Articuler la démarche avec les actions menées par la Région et la DDCSPP	
Contributions des acteurs ➤ Associations spécialisées en Français Langue Etrangère : opératrices ➤ CA de Castres-Mazamet : appui technique avec une capitalisation des travaux menés dans le cadre de la politique de la ville ➤ Département : appui technique et coordination avec l'ensemble des acteurs locaux et orientation des publics ➤ Région : appui technique	
Pilotes de l'action ➤ DDCSPP ➤ CA de Castres-Mazamet	Financeurs ➤ DDCSPP ➤ Département ➤ CA de Castres-Mazamet ➤ CAF

Fiche-action 2 : Cartographier et développer la médiation vers le numérique à des fins d'accès aux droits

Constats

- Le constat de plus en plus fréquent de difficultés d'accès au numérique, entraînant des difficultés administratives / d'accès aux droits
- Le besoin de maintenir des points d'accueil physiques pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès au numérique
- Un contexte de fermeture de certains services institutionnels de proximité (CARSAT, MSA, CAF, CPAM...)

Objectifs

- Lutter contre « l'illectronisme »
- Accompagner dans les démarches dématérialisées d'accès aux droits, notamment en milieu rural

MODALITES OPERATIONNELLES

- Mettre à jour de manière concertée la cartographie de l'offre mobilisable pour le soutien à la réalisation de démarches dématérialisées, notamment via le réseau des MSAP
- Mobiliser le tissu local agissant sur ces questions : Maisons du Département, MSAP, centres sociaux, maisons de quartiers, etc.
- Soutenir les acteurs locaux et développer les usages du numérique dans les actions d'insertion

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler la démarche avec les autres actions du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Contributions des acteurs

- Associations spécialisées dans la médiation vers le numérique, centres sociaux, maisons de quartiers, médiathèques, CCAS et acteurs publics : opérateurs ; renseignement de la cartographie
- CA de Castres-Mazamet : rôle de coordination et de soutien aux associations

Pilotes de l'action

- Services de l'Etat
- Département
- DDCSPP

Financeurs

- DDCSPP
- Département

Fiche-action 3 : Renforcer l'estime de soi et la sociabilisation des personnes

Constats

- Le constat d'un manque d'actions en matière de renforcement de l'estime de soi
- Des actions ayant démontré sur le territoire leur plus-value

Objectifs

- Augmenter l'offre d'actions de renforcement de l'estime de soi
- Insérer ces actions dans un parcours pour ne pas stigmatiser les personnes

MODALITES OPERATIONNELLES

- Accompagner les associations pour le développement d'une offre contribuant à renforcer l'estime de soi des personnes et concourant à leur sociabilisation
- Faire émerger de nouveaux porteurs de projets pour développer de nouvelles actions de ce type
- S'appuyer sur les actions menées par les communes en la matière
- Lier ces actions avec celles menées dans des domaines connexes tels que la santé (ex : Programme Nutrition Santé financé par l'ARS) ou la politique de la ville

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Mobiliser des outils variés et complémentaires

Contributions des acteurs

- Solidac, Ensemble, L'escale, OMEPS, etc. : associations opératrices
- Département et CA de Castres-Mazamet : coordination des actions mises en place

Pilotes de l'action

- CA de Castres-Mazamet
- Département

Financeurs

- CA de Castres-Mazamet
- Communes
- CGET
- Département
- ARS

2. Levée des freins à l'insertion professionnelle des personnes

Fiche-action 4 : Développer l'accès à des modes de garde adaptés	
Constats ➤ Une offre d'accueil du jeune enfant insuffisante pour les parents en insertion professionnelle ➤ Une offre partiellement inadaptée (manques en horaires atypiques ou pour besoins ponctuels) ➤ Le constat de difficultés rencontrées par les structures collectives de garde pour être flexibles ➤ Le surinvestissement familial de certains bénéficiaires complique leur mobilisation	
Objectifs ➤ Répondre aux besoins de garde ponctuels, en horaires atypiques ➤ Permettre la mobilisation optimale des bénéficiaires	
MODALITES OPERATIONNELLES	
➤ Accompagner sous forme d'aides individuelles les personnes en insertion ➤ Faire évoluer et coordonner les pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles à l'échelle du département ➤ S'appuyer sur les dispositifs existants en matière de garde ponctuelle ou en horaires atypiques ➤ Développer l'offre de garde accessible aux publics en insertion en s'appuyant sur des acteurs privés (crèche de l'Hôpital de Castres, crèche de l'entreprise Pierre Fabre...)	
CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE	
Point de vigilance ➤ Assurer une couverture territoriale équitable	
Contributions des acteurs ➤ Crèches d'entreprise / Assistantes maternelles / Structures d'accueil du jeune enfant : réservation de places aux publics en insertion ➤ Pôle Emploi : sourcing des demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de places en crèches AVIP et mise à disposition de l'application « MaCigogne » ➤ Département : évolution des pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles, participation au financement des aides individuelles ➤ CA de Castres-Mazamet : coordination à moyen terme de l'action à l'échelon intercommunal	
Pilotes de l'action ➤ Communes ➤ Département	Financeurs ➤ Communes ➤ CAF ➤ Département

Fiche-action 5 : Lutter contre les freins à la mobilité

Constats

- Le constat d'une offre pour la mobilité des publics insuffisante et de plus en plus restreinte en termes de publics éligibles
- Une offre insuffisante en dépit de la gratuité des transports à l'échelle de la CA de Castres Mazamet
- Les enjeux de mobilité constituent un frein de plus en plus fréquent à l'insertion des personnes
- La réticence psychologique de certains publics à être mobiles

Objectifs

- Orienter les personnes en insertion vers les solutions de mobilité les plus appropriées à leur situation
- Permettre la levée des freins psycho-sociaux à la mobilité des personnes en insertion

MODALITES OPERATIONNELLES

- Identifier précisément les besoins locaux en matière de mobilité
- Orienter les personnes vers des aides financières et matérielles existantes (aides au permis, prêts de véhicules, réparation de véhicules, etc.)
- Accompagner les personnes vers l'utilisation des solutions de mobilité disponibles (co-voiturage, transports collectifs, transport à la demande, transports gratuits, etc.)
- Mobiliser les aides du Département en matière de mobilité visant les publics jeunes engagés dans un parcours d'insertion
- Mutualiser des lieux pour renforcer l'offre de service locale à destination des publics en insertion
- Articuler les actions en la matière avec les actions menées au-delà du département (échelle régionale, départements limitrophes)

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler l'orientation des personnes avec les capacités actuelles en termes de mobilité

Contributions des acteurs

- Associations spécialisées sur les questions de mobilité et acteurs publics : renforcement de leur offre et adaptation le plus possible aux personnes en insertion et mobiliser les actions mises en œuvre (ex : association Ensemble)
- Département : coordination sur l'ensemble du territoire départemental
- Acteurs publics et privés (Etat, collectivités, agences, organismes de formation...) : mutualisation de locaux

Pilotes de l'action

- CA de Castres-Mazamet

Financeurs

- CA de Castres-Mazamet
- Département
- Communes
- Mission Locale
- Pôle Emploi

3. Accompagnement vers et dans l'emploi

Fiche-action 6 : Cartographier l'offre mobilisable en matière d'Insertion par l'Activité Economique

Constat

- Le constat de marges de manœuvre en matière de mobilisation de l'offre en insertion par l'activité économique

Objectifs

- Sécuriser davantage les orientations vers les structures de l'IAE
- Améliorer la connaissance de l'offre d'IAE par les prescripteurs
- Développer la préparation des personnes à l'entrée en SIAE

MODALITES OPERATIONNELLES

- Cartographier l'offre mobilisable par localisation, type de structure, support d'activité, nature des offres à pourvoir, etc.
- Développer l'offre mobilisable au cas par cas, en fonction des besoins

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Points de vigilance

- Définir suite à cette cartographie des leviers / modalités permettant d'améliorer l'orientation des personnes vers les structures de l'IAE
- Articuler la démarche avec le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) et les Comités techniques d'animation (CTA)
- Diversifier les supports des chantiers d'insertion sans concurrencer le secteur marchand

Contributions des acteurs

- Pôle Emploi : gestion de l'agrément IAE, animation des Comités Techniques d'Animation (CTA)
- Département et associations : alimentation du diagnostic
- Associations : contribution à la définition des modalités permettant une meilleure orientation des personnes

Pilote de l'action

- Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

Financeurs

- CA de Castres-Mazamet
- DIRECCTE
- Département

Fiche-action 7 : Renforcer l'accès des personnes en insertion à l'offre de formation

Constats

- Déficit de candidats constaté sur certaines formations et offres d'apprentissage
- Pour les jeunes : difficulté de construire un projet et de s'orienter vers des formations avec la multiplication des périodes de mises en situation professionnelle (PMSMP)

Objectifs

- Optimiser la prescription vers les formations existantes
- Accompagner les personnes vers un projet cohérent
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs et la diffusion des offres

MODALITES OPERATIONNELLES

- Mettre en place des rencontres entre les acteurs compétents à l'échelle des territoires en la matière en s'appuyant sur les « comités passerelles » du Service public régional de la formation professionnelle
- Mettre en place des rencontres entre prescripteurs, organismes de formation et entreprises pour renforcer leur connaissance mutuelle

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler la démarche avec la création au sein de la Région du Service public régional de coordination liée à la formation

Contributions des acteurs

- Département : rôle de coordination avec les acteurs de l'insertion
- CA de Castres-Mazamet / Pôle Emploi : signature d'une convention pour une meilleure connaissance des entreprises ayant prévu de s'implanter localement pour anticiper les besoins en termes de formation

Pilote de l'action

- Région

Financeurs

- Région
- Département
- Pôle Emploi

Fiche-action 8 : Développer la clause d'insertion dans les marchés publics

Constats

- Certains secteurs avec un nombre important d'offres non pourvues, notamment dans les métiers du bâtiment
- Difficultés des BRSA d'accès au marché de l'emploi

Objectifs

- Renforcer l'insertion professionnelle des publics en difficultés notamment BRSA
- Développer et diversifier les marchés clausés (commanditaires, secteurs d'activité, types de marchés)

MODALITES OPERATIONNELLES

- Développer les liens entre les acteurs publics (Département, collectivités, Etat, Région, Pôle Emploi) et les SIAE notamment pour enrichir leur connaissance des marchés clausés

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Bien articuler les travaux de la facilitatrice du Département et de celle de la CA de Castres-Mazamet

Contributions des acteurs

- Acheteurs publics : augmentation sensible du recours aux marchés clausés
- Département : travail d'une facilitatrice dédiée au développement et à la mise en œuvre des clauses d'insertion
- CA de Castres-Mazamet : travail d'une facilitatrice dédiée au développement et à la mise en œuvre des clauses d'insertion
- Département et CA de Castres-Mazamet : coordination du travail des deux facilitatrices

Pilotes de l'action

- Département
- CA de Castres-Mazamet

Financeurs

- Acheteurs publics : Etat, collectivités, établissements publics, bailleurs sociaux
- Département
- CA de Castres-Mazamet

Fiche-action 9 : Améliorer les représentations respectives des acteurs

Constats

- Des représentations erronées des publics en insertion, des prescripteurs et des employeurs
- Des représentations source de blocage et d'orientations non optimales

Objectifs

- Permettre une meilleure orientation des publics en insertion vers l'emploi
- Renforcer la confiance des acteurs impliqués dans le processus d'insertion

MODALITES OPERATIONNELLES

- Intégrer le groupe de travail piloté par la Région dédié aux représentations sur les métiers
- Mettre en place des rencontres entre prescripteurs, organismes de formation et entreprises pour renforcer leur connaissance mutuelle
- actions menées contribuant à la découverte des métiers pour les personnes en insertion avec le TAF
- Accompagner les entreprises au recrutement de personnes en insertion et au recours à des stages et des mises en situation en milieu professionnel (PMSMP), par le biais d'actions telles que des forums emploi et des opérations de recrutement *ad hoc*

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Contributions des acteurs

- Département : lien renforcé avec les acteurs de l'insertion
- Chambres consulaires : lien avec le tissu entrepreneurial social (entreprises, branches de métiers, syndicats patronaux)
- Pôle Emploi : partage de son expertise, organisation d'opérations de recrutement telles que #vers un métier

Pilote de l'action

- Région

Financeurs

- Région
- Département

C - Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet

1. Lutte contre les exclusions

Fiche-action 1 : Développer l'offre d'apprentissage de la langue

Constats

- Une baisse constatée du niveau de français des personnes accompagnées dans le cadre des politiques d'insertion
- Une offre de cours de langue française insuffisante pour répondre aux besoins et très dispersée
- Une action conduite en partenariat avec la Région Occitanie au titre de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs

- Lutter contre l'analphabétisme et favoriser la communication en français le plus précocement possible notamment en augmentant l'offre de Français Langue Etrangère
- Lutter contre l'illettrisme, renforcer le repérage, l'évaluation du niveau de maîtrise de la langue des personnes et l'orientation des personnes

MODALITES OPERATIONNELLES

- Cartographier l'offre existante en matière d'apprentissage de la langue
- Diffuser par le biais d'une plateforme dédiée et régulièrement actualisée l'offre disponible
- Mettre en place des formations pour les professionnels de terrain sur le repérage et l'orientation des publics en matière d'apprentissage de la langue
- Favoriser les offres s'adaptant aux contraintes des participants (mobilité, horaire...) en priorisant la thématique dans la programmation du PDI
- Intégrer le groupe de travail dédié à l'accompagnement en FLE piloté par la DDCSPP
- Mobiliser l'offre proposée par la CA de Gaillac-Graulhet dans le cadre de la politique de la ville

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler la démarche avec les actions menées par la Région et la DDCSPP

Contributions des acteurs

- Associations spécialisées en Français Langue Etrangère : opératrices
- CA de Gaillac-Graulhet : appui technique avec une capitalisation des travaux menés dans le cadre de la politique de la ville
- Département : appui technique et coordination avec l'ensemble des acteurs locaux et l'orientation des publics
- Région : appui technique

Pilotes de l'action

- DDCSPP
- CA de Gaillac-Graulhet

Financeurs

- DDCSPP
- Département
- CA de Gaillac-Graulhet
- CAF

Fiche-action 2 : Cartographier et développer la médiation vers le numérique à des fins d'accès aux droits

Constats

- Le constat de plus en plus fréquent de difficultés d'accès au numérique, entraînant des difficultés administratives / d'accès aux droits
- Le besoin de maintenir des points d'accueil physiques pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès au numérique
- Un contexte de fermeture de certains services institutionnels de proximité (CARSAT, MSA, CAF, CPAM...)

Objectifs

- Lutter contre « l'illectronisme »
- Accompagner dans les démarches dématérialisées d'accès aux droits, notamment en milieu rural

MODALITES OPERATIONNELLES

- Mettre à jour de manière concertée de la cartographie de l'offre mobilisable pour le soutien à la réalisation de démarches dématérialisées, notamment via le réseau des MSAP
- Mobiliser le tissu local agissant sur ces questions : Maisons du Département, MSAP, centres sociaux, maisons de quartiers, etc.
- Soutenir les acteurs locaux et développer les usages du numérique dans les actions d'insertion
- Capitaliser sur l'expérience de Gaillac en matière de médiation vers le numérique avec la mise en place d'un guichet unique par le CCAS
- Cartographier l'offre disponible en matière de médiation vers le numérique

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler la démarche avec les autres actions du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Contributions des acteurs

- Associations spécialisées dans la médiation vers le numérique, centres sociaux, maisons de quartiers, médiathèques, CCAS et acteurs publics : opérateurs ; renseignement de la cartographie
- CA de Gaillac-Graulhet : rôle de coordination et de soutien aux associations
- Ville de Gaillac : partage de son expérience en matière de médiation vers le numérique portée par le CCAS
- Communes : partage de leurs pratiques en la matière lors du recensement des dispositifs

Pilote de l'action

- CA de Gaillac-Graulhet
- Département
- DDCSPP

Financeurs

- DDCSPP
- Département
- CA de Gaillac-Graulhet

Fiche-action 3 : Renforcer l'estime de soi et la sociabilisation des personnes

Constats

- Le constat d'un manque d'actions en matière de renforcement de l'estime de soi
- Des actions ayant démontré sur le territoire leur plus-value

Objectifs

- Augmenter l'offre d'actions de renforcement de l'estime de soi
- Insérer ces actions dans un parcours pour ne pas stigmatiser les personnes

MODALITES OPERATIONNELLES

- Renforcer la diversité de l'offre
- Améliorer le repérage des besoins par les acteurs de terrain via la formation de ces derniers
- Mobiliser les acteurs et les outils existants : comité de bassin d'emploi qui accompagne des porteurs de projets sur des ateliers d'estime de soi, plateforme « alphabétisation et remobilisation vers l'emploi » de Gaillac, épicerie sociale de Lou Mercat

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Mobiliser des outils variés et complémentaires

Contributions des acteurs

- Associations locales : opératrices
- Comité de bassin d'emploi, plateforme « alphabétisation et remobilisation vers l'emploi », Département : coordination

Pilote de l'action

- CA de Gaillac-Graulhet
- Département

Financeurs

- CA de Gaillac-Graulhet
- Communes
- CGET
- Département

2. Levée des freins à l'insertion professionnelle des personnes

Fiche-action 4 : Développer l'accès à des modes de garde adaptés

Constats

- Un nombre important de ménages monoparentaux sur le territoire
- Une offre d'accueil du jeune enfant insuffisante pour les parents en insertion professionnelle
- Une offre partiellement inadaptée (manques en horaires atypiques ou pour besoins ponctuels)
- Le constat de difficultés rencontrées par les structures collectives de garde pour être flexibles
- Le surinvestissement familial de certains bénéficiaires complique leur mobilisation

Objectifs

- Répondre aux besoins de garde ponctuels, en horaires atypiques
- Permettre la mobilisation optimale des bénéficiaires

MODALITES OPERATIONNELLES

- Accompagner sous forme d'aides individuelles les personnes en insertion
- Faire évoluer et coordonner les pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles à l'échelle du département
- Développer une offre en horaires atypiques, en s'appuyant sur les acteurs de l'aide à domicile tels que Aide et Assistance à Domicile en Pays Rabastinois (AADPR)
- S'appuyer sur les dispositifs de coordination existant localement en matière de modes de garde tel que le service de l'agglomération Gaillac-Graulhet en charge du recensement et de la coordination des modes de garde, le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de Graulhet
- Prioriser dans le système de cotation intercommunal les ménages en démarche d'insertion

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Assurer une couverture territoriale cohérente avec les besoins et équitable

Contributions des acteurs

- Crèches d'entreprise / Assistantes maternelles / Structures d'accueil du jeune enfant : réservation de places aux publics en insertion
- Pôle Emploi : sourcing des demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de places en crèches AVIP et mise à disposition de l'application « MaCigogne »
- Département : évolution des pratiques en matière d'agrément des assistantes maternelles, participation au financement des aides individuelles
- CA de Gaillac-Graulhet : coordination de l'action par le biais du Relai d'Assistants Maternelles (RAM)

Pilote de l'action

- CA de Gaillac-Graulhet
- Département

Financeurs

- CA de Gaillac-Graulhet
- Communes
- CAF
- Département

Fiche-action 5 : Lutter contre les freins à la mobilité

Constats

- Le constat d'une offre pour la mobilité des publics insuffisante et de plus en plus restreinte en termes de publics éligibles
- Les enjeux de mobilité constituent un frein de plus en plus fréquent à l'insertion des personnes
- La réticence psychologique de certains publics à être mobiles

Objectifs

- Orienter les personnes en insertion vers les solutions de mobilité les plus appropriées à leur situation
- Permettre la levée des freins psycho-sociaux à la mobilité des personnes en insertion

MODALITES OPERATIONNELLES

- Identifier précisément les besoins locaux en matière de mobilité
- Orienter les personnes vers des aides financières et matérielles existantes (aides au permis, prêts de véhicules, etc.)
- Accompagner les personnes vers l'utilisation des solutions de mobilité disponibles (co-voiturage, transports collectifs, transport à la demande, etc.)
- Articuler les actions en la matière avec les actions menées au-delà du département (échelle régionale, départements limitrophes)
- Valoriser les expérimentations locales (ex : mobilisation des places disponibles dans le cadre du transport scolaire, modalités variées de co-voiturage, etc.)
- Mutualiser des lieux pour renforcer l'offre de service locale à destination des publics en insertion

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Articuler l'orientation des personnes avec les capacités actuelles en termes de mobilité

Contributions des acteurs

- Associations spécialisées sur les questions de mobilité et acteurs publics : renforcement de leur offre et adaptation le plus aux personnes en insertion
- Département : coordination sur l'ensemble du territoire départemental
- Acteurs publics et privés (Etat, collectivités, agences, organismes de formation...) : mutualisation de locaux

Pilotes de l'action

- CA de Gaillac-Graulhet

Financeurs

- CA de Gaillac-Graulhet
- Département
- Communes
- Pôle Emploi

3. Accompagnement vers et dans l'emploi

Fiche-action 6 : Cartographier l'offre mobilisable en matière d'Insertion par l'Activité Economique

Constat

- Le constat de marges de manœuvre en matière de mobilisation de l'offre en insertion par l'activité économique

Objectifs

- Sécuriser davantage les orientations vers les structures de l'IAE
- Améliorer la connaissance de l'offre d'IAE par les prescripteurs
- Développer la préparation des personnes à l'entrée en SIAE

MODALITES OPERATIONNELLES

- Cartographier l'offre mobilisable par localisation, type de structure, support d'activité, nature des offres à pourvoir, etc.
- Développer l'offre mobilisable au cas par cas, en fonction des besoins
- Favoriser la rencontre entre les structures d'insertion pour renforcer la dimension de parcours en matière d'insertion par l'activité économique pour les bénéficiaires

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Points de vigilance

- Définir suite à cette cartographie des leviers / modalités permettant d'améliorer l'orientation des personnes vers les structures de l'IAE
- Articuler la démarche avec le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) et les Comités techniques d'animation (CTA)
- Diversifier les supports des chantiers d'insertion sans concurrencer le secteur marchand

Contributions des acteurs

- Pôle Emploi : gestion de l'agrément IAE, animation des Comités Techniques d'Animation (CTA)
- Département et associations : alimenter le diagnostic
- Associations : contribuer à la définition des modalités permettant une meilleure orientation des personnes

Pilote de l'action

- Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

Financeurs

- CA de Gaillac-Graulhet
- DIRECCTE
- Département

Fiche-action 7 : Développer la clause d'insertion dans les marchés publics

Constats

- Certains secteurs avec un nombre important d'offres non pourvues, notamment dans les métiers du bâtiment
- Difficultés des BRSA d'accès au marché de l'emploi

Objectifs

- Renforcer l'insertion professionnelle des BRSA
- Développer et diversifier les marchés clausés (commanditaires, secteurs d'activité, types de marchés)

MODALITE OPERATIONNELLE

- Développer les liens entre les acteurs publics (Département, collectivités, Etat, Région, Pôle Emploi) et les SIAE notamment pour enrichir leur connaissance des marchés clausés

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Contributions des acteurs

- Acheteurs publics : augmentation sensible du recours aux marchés clausés
- Département : travail d'une facilitatrice dédiée au développement et à la mise en œuvre des clauses d'insertion
- CA de Gaillac-Graulhet : mise en place de marchés clausés et coordination avec la facilitatrice du Département
- Commune de Graulhet : partage de son expertise en matière d'insertion reflétée par le financement de 2 chantiers d'insertion

Pilote de l'action

- Département

Financeurs

- Acheteurs publics : Etat, collectivités, établissements publics, bailleurs sociaux
- Département

Fiche-action 8 : Engager une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Constat

- Un manque de cohérence entre les qualifications/aspirations des publics, l'offre de formation et les besoins en main d'œuvre

Objectifs

- Permettre la construction de parcours de formation et professionnels des BRSA plus en phase avec les besoins du marché de l'emploi
- Anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi

MODALITES OPERATIONNELLES

- Mettre en relation les bénéficiaires du RSA en orientation professionnelle avec les entreprises en s'appuyant sur une plateforme ad hoc telle que celle proposée par Néolink
- Mettre en place un plan d'actions territorialisé permettant d'établir des actions en matière de prospection des secteurs d'activité et des entreprises ayant des besoins de recrutement, de repérage et participation à des évènementiels « emploi / insertion » sur lesquels mobiliser le public

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Contributions des acteurs

- Pôle Emploi : partage de son expertise en matière de besoins en main d'œuvre
- Chambres consulaires : renforcement du lien avec le tissu entrepreneurial local
- CA de Gaillac-Graulhet : partage de sa connaissance fine du tissu entrepreneurial local
- CA de Gaillac-Graulhet / Pôle Emploi : signature d'une convention pour une meilleure connaissance des entreprises ayant prévu de s'implanter localement pour anticiper les besoins en termes de formation

Pilote de l'action

- DIRECCTE

Financeur

- DIRECCTE

Fiche-action 9 : Expérimenter le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » à Graulhet

Constats

- Le constat de difficultés importantes pour l'insertion professionnelle des chômeurs de longue durée
- Une 2ème phase expérimentale du dispositif en 2019 ou 2020

Objectif

- Renforcer l'insertion professionnelle et sociale des chômeurs de longue durée

MODALITE OPERATIONNELLE

- Transformer l'atelier chantier d'insertion de Graulhet en entreprise à but d'emploi (EBE) dans le cadre du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée »

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE

Point de vigilance

- Mettre en place des modalités de gouvernance permettant une animation territoriale dynamique

Contributions des acteurs

- Atelier Chantier d'Insertion de Graulhet : opérateur (EBE)
- Département et CA de Gaillac Graulhet : mise en place d'une animation territoriale dynamique
- Pôle Emploi : partage de son expertise et de sa connaissance du tissu d'emploi local

Pilote de l'action

- Commune de Graulhet

Financeurs

- CA de Gaillac-Graulhet
- Commune de Graulhet
- Département

III. LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES D'INSERTION

Pour la mise en œuvre des orientations de la politique départementale d'insertion et d'accès à l'emploi, **le Département s'appuie sur les espaces de coordination existants**, portés par les différents acteurs institutionnels.

La gouvernance du PDI et du PTI permet de poursuivre et d'approfondir les échanges, tout en améliorant la coordination entre les acteurs et l'efficacité du système d'instances. L'enjeu n'est pas d'alourdir les fonctionnements existants, mais d'amener de la fluidité et de la régularité dans les échanges. Cela se traduit par :

- **L'instauration d'un Comité stratégique départemental**, préfigurateur du Service Public de l'Insertion (SPI) prévu par la Stratégie Pauvreté. Sous réserve des précisions qui seront apportées ultérieurement par le Gouvernement, cette instance a vocation à articuler les stratégies des acteurs signataires du PTI en matière d'insertion et d'emploi. A ce titre, elle doit pouvoir arbitrer sur les propositions des autres instances de pilotage, y compris celles qui ne sont pas pilotées par le Département (CDIAE, SPED). Le Département entend y prendre pleinement sa place.
- **L'instauration d'une gouvernance locale infra-départementale**, sous la forme de Réseaux Territoriaux Emploi et Insertion, afin d'instaurer ou de conforter les logiques existantes de travail partenarial et d'animation territoriale.

Echelle départementale

Comité stratégique départemental

Rôle : partage et décisions sur les grandes orientations, validation des propositions du comité de suivi du PTI et autres instances de pilotage (CDIAE, SPED...), articulation des stratégies des financeurs

Composition : Président du Département ou son représentant, élus et cadres de direction, signataires du PTI

Fréquence : annuelle

Comité de suivi du PTI

Rôle : suivi des travaux, bilan des actions, propositions d'ajustements des orientations et actions du PTI

Composition : Département, Etat, Pôle Emploi, CAF, MSA, Région, autres partenaires au cas par cas

Fréquence : semestrielle

Echelle locale

Réseaux Territoriaux Emploi et Insertion

Rôle : mise en réseau et coordination des acteurs, partage des besoins du territoire, bilan et propositions d'ajustements des actions du PTI mises en œuvre localement

Animation : cadres de Maison du Département

Echelle de territoire : Maison du Département

Composition : Département, élus locaux, partenaires locaux, porteurs d'actions, bénéficiaires

Fréquence : quadrimestrielle (3 par an)

Fai à Albi, le

Préfecture du Tarn
Catherine FERRIER

**La directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales du Tarn**
Elisabeth DUBOIS PITOU

**La Présidente de la Région
Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**
Carole DELGA

Le Directeur délégué de Pôle Emploi
Laurent PAUL

Le Président du Département du Tarn
Christophe RAMOND

Le Directeur délégué de la MSA
Philippe HERBELOT

**La Présidente de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

**Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie du Tarn**
Michel BOSSI

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Gaillac-Graulhet**
Paul SALVADOR

**Le Président de la Chambre de
l'Agriculture**
Jean-Claude HUC

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Castres-Mazamet**
Pascal BUGIS

**Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Tarn**
Jean-Michel CAMPS

**La Présidente du Conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Tarn - CA**
Clotilde FURINI

**Le Président de la Mission Locale
Jeunes Sud Tarn**
Claude FITA

**La Présidente de la Mission Locale
Tarn Nord**
Saïda FAKIR

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021



ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021



ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_159-DE